



PROJET
D'ETABLISSEMENT

2025 - 2029

DITEP Gérard Forgues et services associés

IGON

LesPEP64, une association engagée et responsable





ATTESTATION

Je soussigné, Christian ESPIL Président, en qualité de représentant légal de l'association LesPEP64, et mon Bureau Politique, émanation du Conseil d'Administration, a examiné le Projet d'Etablissement du DITEP « Gérard Forgues » de Igon.

Il a approuvé à l'unanimité le projet présenté 2025-2029 dans sa séance du 1^{er} avril 2025

Pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Billère,
Le 15 avril 2025

Christian ESPIL
Président

Table des matières

Préambule	3
Cadre d'action et les missions du DITEP	4
1.1 - Le cadre associatif.....	4
1.2.1 - Les valeurs associatives.....	4
1.2.2 - Axes de développement stratégique du projet associatif 2023-2027	5
1.3 - Qu'est-ce qu'un DITEP	5
1.4 - Présentation du DITEP Gérard Forgues	7
Le public accueilli, les prestations et moyens	11
2.1 – Le public accueilli.....	11
2.1.1 – Caractéristiques sociodémographiques.....	11
2.1.2 – Caractérisation des besoins	12
2.1.3 – Evolutions observées	14
2.2 – L'offre de service, les prestations directes proposées	17
2.2.1 – Les prestations liées au soin	17
2.2.2 – Les prestations liées à l'autonomie	20
2.2.3 – Les prestations liées à la participation sociale	22
2.2.4 – Le positionnement dans le dispositif territorial et le partenariat.....	28
2-3 – Les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes	33
2.3.1 – Les moyens humains	33
2.3.2 - Les moyens matériels	40
2.3.3 – Les modalités d'animation de l'équipe.....	42
Organisation et principe d'action	45
3.1 – Les principes d'accompagnement.....	45
3.1.1 – Parcours de l'utilisateur	45
3.1.2 – Le CPI, le référent.....	49
3.1.3 – Développement de l'expression et de la participation	50
3.2 – Postures éducatives et gestion des paradoxes	52
3.2.1 – Posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés	52
3.2.2 – Prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance	55
3.2.2 – La gestion des paradoxes	57
3.3 – Qualité, évaluation.....	58
3.3.1 – Gestion et pilotage de la qualité	58

3.3.2 – Evaluation.....	59
3.3.3 Stratégie de sécurisation des données.....	59
3.4 – Axes de développement.....	61
3.4.1 – Axes relatifs à l'organisation : Optimisation de la Structure et des Partenariats..	61
3.4.2 – Axes relatifs au public accompagné : Individualisation et Inclusion Réelle.....	62
3.4.3 – Axes relatifs aux prestations : Diversification et Qualité de l'Accompagnement..	62
ANNEXES	64
ANNEXE 1- Projet de service du répit scolaire.....	65
ANNEXE 2 - Projet de service du répit aux aidants	68
ANNEXE 3 Le PRS Nouvelle Aquitaine.....	72

Préambule

L'actualisation du projet de dispositif de l'ITEP Gérard Forgues, établissement de l'Association « Les PEP 64 », a été réalisée dans le respect de l'article L. 311-8 de la loi du n° 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Elle précise que :

"Pour chaque établissement ou service social ou médico-social, il est élaboré un projet d'établissement ou de service, qui définit ses objectifs, notamment en matière de coordination, de coopération et d'évaluation des activités et de la qualité des prestations, ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement. Ce projet est établi pour une durée maximale de cinq ans après consultation du conseil de la vie sociale ou, le cas échéant, après mise en œuvre d'une autre forme de participation".

Au-delà du respect du cadre légal, ce projet représente un pilier fondamental pour maintenir le SENS de notre mission au sein du DITEP. Il favorise la cohérence et l'équilibre institutionnel, tout en nous permettant d'améliorer nos pratiques pour mieux répondre aux besoins spécifiques des jeunes accompagnés.

L'actualisation a été conduite de septembre 2024 à mars 2025 et a fait l'objet de l'implication des familles, usagers et professionnels de l'établissement, notamment à travers la mise en place de plusieurs comités de pilotage (COFIL) et de groupes de réflexion thématique.

L'ensemble de la démarche a été organisé et dynamisé par la direction de l'établissement avec le soutien du Directeur Général Adjoint de l'Association qui a réalisé un travail de formation et de communication interne et assuré les interfaces techniques et fonctionnelles.

➤ Première phase de travail : un état des lieux

- **De septembre à fin novembre 2024** : Mise en place des Copil animés par les cheffes de services et le responsable d'établissement.
- **De décembre 2024 à janvier 2025** : Mise en place d'un comité d'écriture, composé de l'équipe de direction, d'une psychologue, d'une technicienne administrative et du coordonnateur pédagogique, garants de l'avancée de la production.
- **Février 2025** : sollicitation des familles et jeunes pour recueillir leur vision du DITEP
- **Mars 2025**: Fin d'écriture du projet d'établissement.

Cadre d'action et les missions du DITEP

1.1 - Le cadre associatif

1.2.1 - Les valeurs associatives

Les valeurs associatives fondamentales ont été travaillées dans le dernier Projet Associatif et sont ici rappelées :

Ce que nous sommes :

Dépositaires d'une histoire : L'Association « LesPEP64 » reconnue d'Utilité Publique est née du mouvement national des Pupilles de l'Enseignement Public, en 1915, pour venir en aide aux 300 000 orphelins de la grande guerre et accompagner les jeunes délaissés, oubliés et exclus. Nous poursuivons ce même objectif avec « les nouveaux orphelins » de la société.

Porteurs de valeurs : Depuis plus de 100 ans, nos actions sont guidées par les valeurs républicaines de laïcité, d'égalité, de fraternité et de citoyenneté. Nous participons ainsi à la construction d'une société humaniste plus juste et plus inclusive dans laquelle chacun doit trouver sa place.

Acteur important de l'Economie Sociale et Solidaire : Un acteur qui s'adresse aussi bien à l'jeune qu'à l'adulte pour des accompagnements prenant en compte des besoins éducatifs, sociaux, culturels, médicaux ou médico-sociaux ; nous intervenons dans les champs de la scolarité, du travail, de l'Education, du soin, de la culture, du loisir, du logement, de l'autonomie, dans nos centres comme dans tous les lieux de vie de la personne.

Acteur de territoire présent dans les départements des Pyrénées Atlantiques et des Landes à travers ses 36 établissements et services sociaux, médico sociaux, centres de vacances, de loisirs ou de classes découvertes.

Acteur partenaire qui travaille en étroites relations avec les institutions que sont les départements, les services de l'Aide Sociale à l'Enfance, de la justice, de l'Agence Régionale de Santé, de l'Education Nationale, de La jeunesse et sports mais aussi la Fédération Générale des PEP, l'Association Régionale PEP, les PEP40, et les Associations amies de l'Education Populaire.

❖ **Ce qui nous anime :**

Prévenir et agir contre les inégalités sociales, les inégalités de destin par la solidarité, par l'éducation, afin de créer une société plus juste dans laquelle chacun trouve sa place de citoyen à part entière.

Favoriser et accompagner l'inclusion dans la société, au plus près du droit commun, des personnes en situation de handicap, de dépendance ou relevant de mesures de protection sociale et leur famille afin qu'elles puissent exercer pleinement leur autonomie.

Permettre l'accès à la culture, à l'éducation, aux vacances, aux loisirs, et au sport pour tous. L'émancipation, l'enrichissement et l'épanouissement de la personne passent par le développement d'offres culturelles, sportives et de loisir favorisant la mixité sociale.

❖ Ce qui nous guide :

De l'agrément ESUS à la RSO :

Face au dérèglement climatique, aux enjeux sociétaux et environnementaux présents et à venir, l'Association LesPEP64 fait le choix à travers ce projet associatif d'inscrire son action dans le cadre du développement durable, par un engagement dans la Responsabilité Sociétale des Organisations ou RSO.

Cet engagement est la suite de notre inscription dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) validée en 2017 par l'agrément ESUS, Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale. La RSO complète cet engagement, nous donne un cadre général d'action, nous permet d'aller plus loin notamment en matière d'impact environnemental.

Les objectifs de cette démarche RSO ne se substituent pas à ceux qui sont toujours les nôtres, à savoir l'accompagnement des personnes dans la solidarité, avec une attention particulière aux situations de fragilité, de vulnérabilité.

1.2.2 - Axes de développement stratégique du projet associatif 2023-2027

La déclinaison des axes de développement a été réalisée sous forme d'ambitions, que nous rappelons ici :

- Ambition 1 : Accompagner la personne dans son émancipation,
- Ambition 2 : Affirmer notre action dans le champ de l'éducation populaire,
- Ambition 3 : Affirmer notre rôle d'employeur Social
- Ambition 4 : Réduire l'impact environnemental de nos actions
- Ambition 5 : Penser, repenser notre mode de gouvernance
- Ambition 6 : Développer un modèle social économique solidaire et viable au service de tous
- Ambition 7 : Être un acteur de territoire.

1.3 - Qu'est-ce qu'un DITEP

Les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont régis par le décret du 6 janvier 2005, la circulaire du 14 mai 2007, le décret du 2 avril 2009 et les décrets et instructions de 2017 sur le fonctionnement en dispositif intégré.

L'Association nationale des Instituts Thérapeutiques Educatifs et Pédagogiques et de

leurs Réseaux (AIRe) donne une définition synthétique des DITEP : ce sont des établissements médico-sociaux qui accueillent les jeunes et adolescents ayant des troubles d'ordre psychologique.

"Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les jeunes, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes, adolescents et jeunes adultes se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé (...)"

Extrait du décret du 6 janvier 2005

"D'une façon générale, les ITEP ne sont pas adaptés à l'accueil d'jeunes et adolescents autistes ou présentant des troubles psychotiques prédominants, ou des déficiences intellectuelles importantes, qui requièrent d'autres modes d'éducation et de soins, et qui pourraient souffrir de la confrontation avec des jeunes accueillis en ITEP."

Circulaire de 2007 (donnant des précisions sur le public accueilli et les troubles dont souffrent ces jeunes)

1.4 - Présentation du DITEP Gérard Forgues

Nom	Dispositif ITEP Gérard Forgues
Coordonnées	4 rue du Pic du Midi, 64800 IGON Tél. : 05.59.61.10.01 — Email :
SIRET	775 638 661 00147
FINESS	640781084
Type	Institut thérapeutique éducatif et pédagogique et SESSAD
Création	01/01/1971
Renouvellement d'autorisation	08 avril 2008
Gestionnaire	Les « PEP64 »
Organisme de contrôle et de tarification	Agence régionale de Santé Nouvelle Aquitaine
Cadre législatif et réglementaire	Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées. Loi 2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance Article L. 311-1 du Code de l'action sociale et des familles définissant les missions des établissements sociaux et médico-sociaux. Article L. 311-3 du Code de l'action sociale et des familles relatif à l'exercice des droits et libertés individuelles. Article L. 312-8 du Code l'action sociale et des familles relatif à l'évaluation externe. Article D. 312-55 à D. 312-59 du Code de l'action sociale et des familles relatif aux services d'éducation spéciale et de soins à domicile. Article L. 313-5 du Code l'action sociale et des familles relatif au renouvellement de l'autorisation et résultats de l'évaluation externe. Articles D. 312-59-1 à D. 312-59-18 du Code de l'action sociale et des familles.

Décret n° 2003-1135 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de création, de transformation ou d'extension d'établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Décret n° 2003-1136 du 26 novembre 2003 relatif aux modalités de mise en œuvre de la visite de conformité mentionnée à l'article L. 313-6 du Code de l'action sociale et des familles.

Décret 2005-11 du 6 janvier 2005 fixant les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques.

Décret n° 2005-1752 du 30 décembre 2005 fixant le parcours de formation des élèves présentant un handicap.

Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

Décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des jeunes, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements mentionnés à l'article L. 351-1 du Code de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux mentionnés aux 2° et 3° de l'article L. 312-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Décret du 4 avril 2009 relatif à la scolarisation des jeunes, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements.

Décret 2012-223 du 15 février 2012 relatif aux aménagements spécifiques du baccalauréat.

Décret n° 2017-620 du 24 avril 2017 relatif au fonctionnement des établissements et services médico-sociaux en dispositif intégré prévu à l'article 91 de la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé.

Décret no 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social

Décret no 2017-982 du 9 mai 2017 relatif à la nomenclature des établissements et services sociaux et médico-sociaux accompagnant des personnes handicapées ou malades chroniques

Arrêté du 2 avril 2009 précisant les modalités de création et d'organisation d'unités d'enseignement dans les établissements et services médico-

	sociaux ou de santé prises pour l'application des articles D.351-17 à D. 351-20 du Code de l'éducation. Circulaire interministérielle DGAS/DGS/SD3C/SD6C no 2007-194 du 14 mai 2007 relative aux instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques et à la prise en charge des jeunes accueillis. Circulaire n°2015-176 du 28-10-2015 : Enseignements adaptés : Sections d'enseignement général et professionnel adapté. Circulaire n°2016-117 du 8-8-2016 : Scolarisation des élèves en situation de handicap : Parcours de formation des élèves en situation de handicap dans les établissements scolaires. Circulaire n°2019-088 du 5.06.2019 – Pour une école inclusive
Agrément	60 places
Missions	
DITEP ¹	1° Accompagne le développement des personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1, au moyen d'une intervention interdisciplinaire. Cet accompagnement amène ces personnes à prendre conscience de leurs ressources, de leurs difficultés et à se mobiliser pour aller vers leur autonomie. 2° Dispense des soins et des rééducations. 3° Favorise le maintien du lien des intéressés avec leur milieu familial et social. 4° Promeut leur intégration dans les différents domaines de la vie, notamment en matière de formation générale et professionnelle. À ce titre, ils favorisent le maintien ou préparent l'accueil des intéressés en écoles et établissements scolaires, dans des dispositifs ordinaires ou adaptés. 5° Assure, à l'issue de l'accompagnement, un suivi de ces personnes pendant une période définie et renouvelable dans la limite de trois années. 6° Peut participer, en liaison avec les autres intervenants compétents, à des actions de prévention, de repérage des troubles du comportement et de recherche de solutions adaptées pour les personnes mentionnées à l'article D. 312-59-1.

¹ Article D. 312-59-2 du Code de l'action sociale et des familles

Missions SESSAD ²	Soutien à la scolarisation ou à l'acquisition de l'autonomie comportant l'ensemble des moyens médicaux, paramédicaux, psychosociaux, éducatifs et pédagogiques adaptés. Les interventions s'accomplissent dans les différents lieux de vie et d'activité de l'jeune ou l'adolescent, domicile, école, et dans les locaux du service.
Effectifs salariés	42,72 ETP.
Activités	Médico-social
Attractivité	Départementale.

² Article D. 312-55 du Code de l'action sociale et des familles.

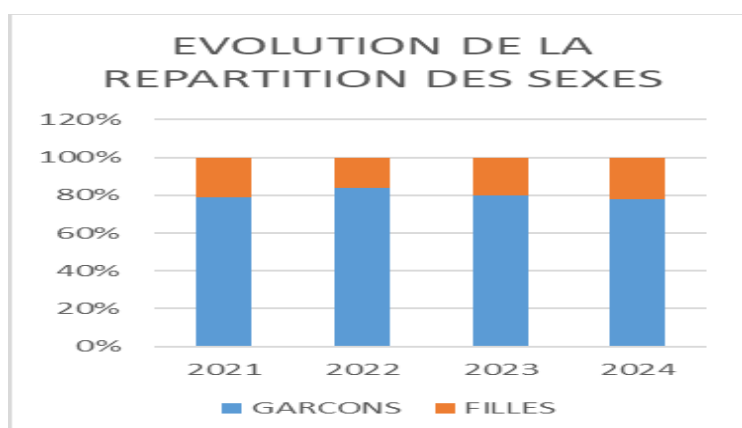
Le public accueilli, les prestations et moyens

2.1 – Le public accueilli

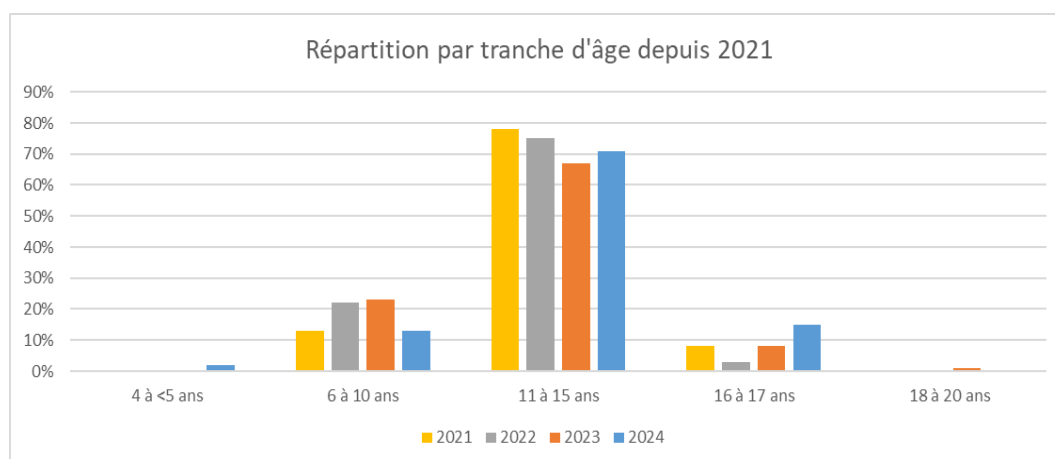
2.1.1 – Caractéristiques sociodémographiques

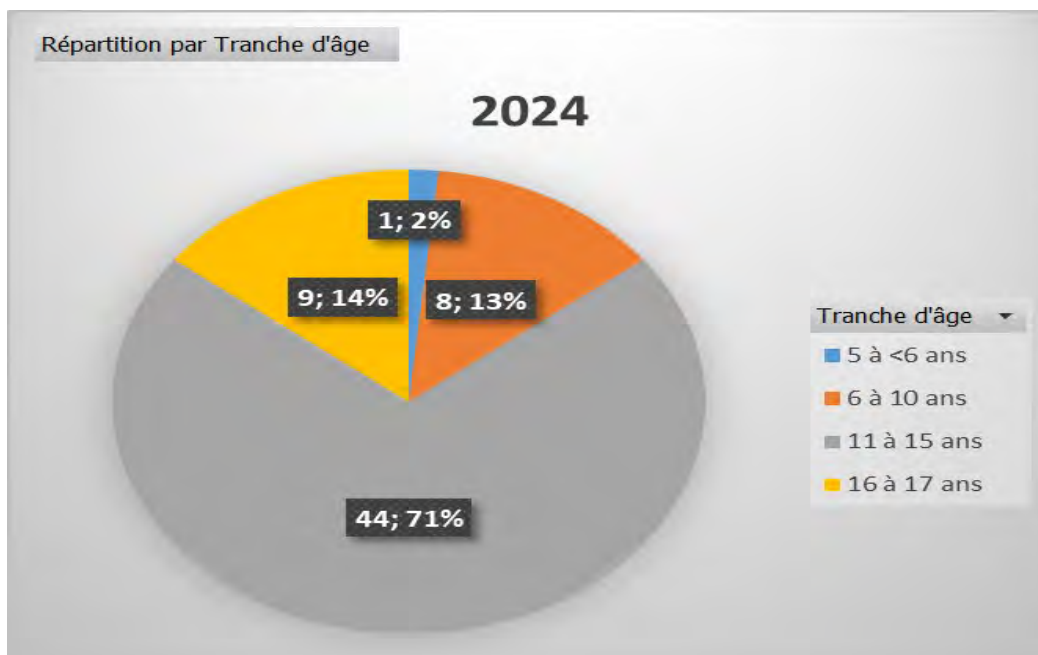
Conformément au décret n° 2005-11 du 6 janvier 2005 portant sur les conditions techniques d'organisation et de fonctionnement des DITEP, les jeunes, adolescents et jeunes adultes accompagnés présentent des « difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces jeunes, adolescents et jeunes adultes se trouvent malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé tel que définis au II de l'article D 312-59-2 ».

Evolution et répartitions des sexes :



Répartition des tranches d'âges :



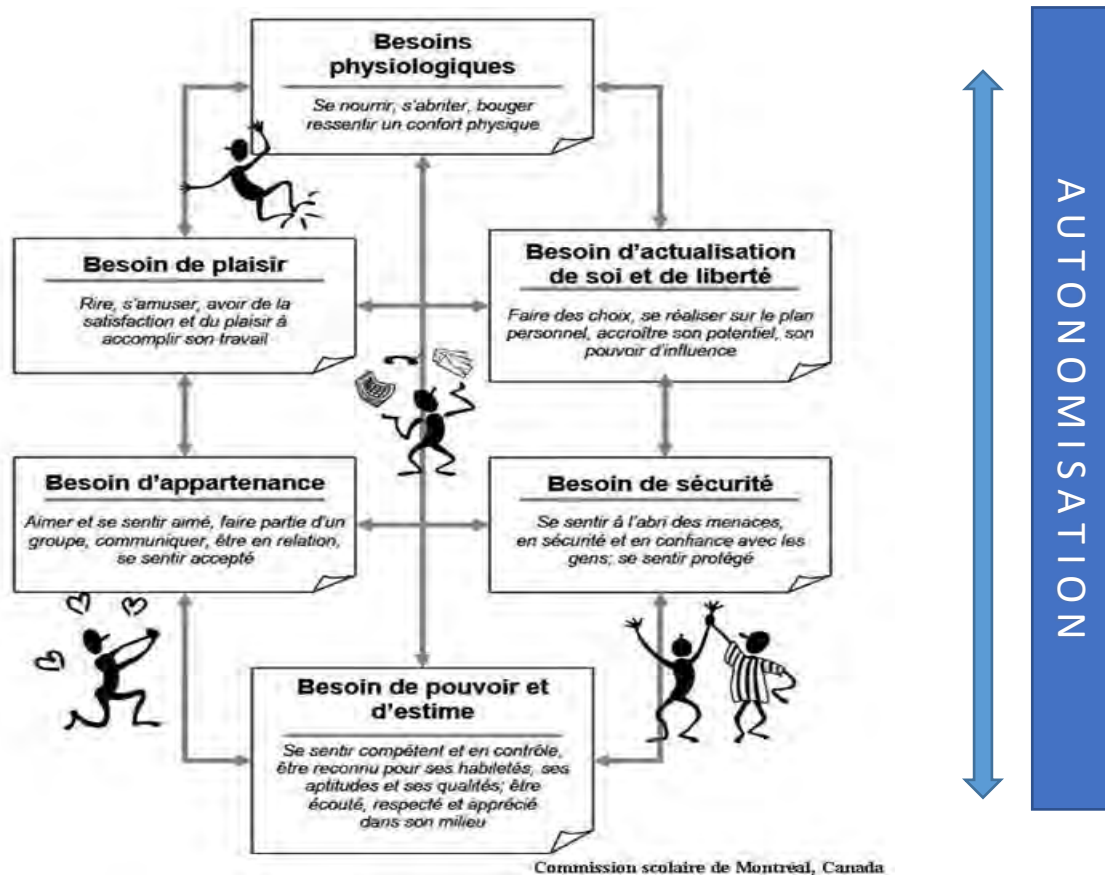


* Petits points bleus : Lieux de vie des jeunes accueillis

2.1.2 – Caractérisation des besoins

Les besoins identifiés dans le cadre d'un DITEP découlent des spécificités des jeunes, adolescents et jeunes adultes accueillis. Ces besoins sont variés et touchent aux dimensions

thérapeutique, éducative, pédagogique, sociale et familiale. Ils orientent la structure et les prestations proposées par le projet d'établissement



Les jeunes accueillis en DITEP présentent des besoins multiples et complexes qui dépassent les attentes liées uniquement à l'accompagnement thérapeutique, éducatif et pédagogique. Ces besoins nécessitent une alliance entre ces différentes sphères, tout en prenant en compte leur environnement familial, scolaire et leur milieu de vie. Chaque jeune étant unique, l'accompagnement doit s'adapter à sa situation spécifique et s'inscrire dans une approche globale qui considère à la fois ses besoins immédiats et ses enjeux à long terme.

- **Les besoins physiologiques fondamentaux** doivent être satisfaits
- **Leur besoin de plaisir et de satisfaction personnelle** doit également être pris en compte.
- **Le besoin d'actualisation de soi** est central dans leur parcours. Ces jeunes ont besoin de se réaliser, d'explorer leurs capacités et de se projeter dans des activités qui leur permettent de développer leur potentiel.
- **Le besoin d'appartenance** : Ces jeunes, souvent confrontés à l'isolement social et à l'exclusion, recherchent des liens sécurisés et authentiques avec leurs pairs, les professionnels et leurs familles.
- **Le besoin de sécurité** est primordial pour ces jeunes, car beaucoup ont vécu des

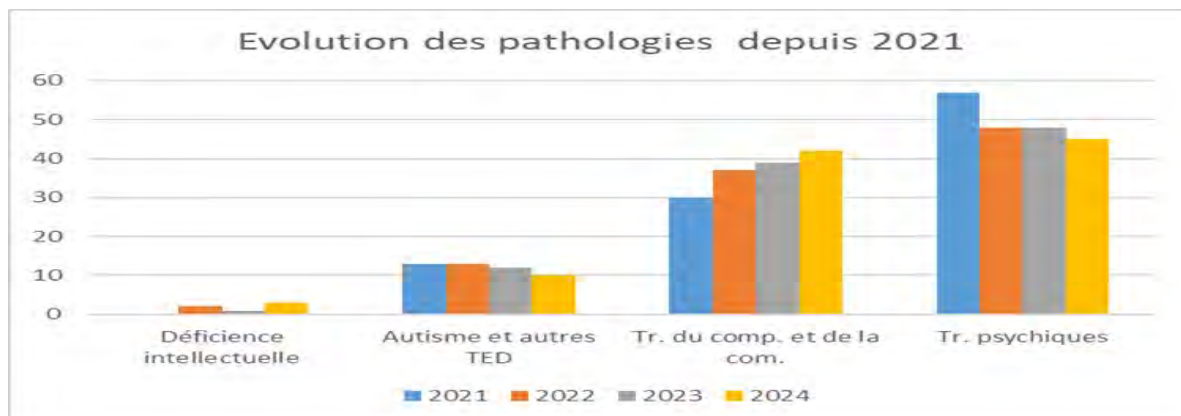
expériences traumatisantes ou des ruptures. La création d'un cadre stable, rassurant et prévisible est indispensable pour leur permettre de se reconstruire et de se projeter sereinement dans l'avenir. Ce cadre sécurisant et pérenne tend à favoriser leur épanouissement psycho-émotionnel.

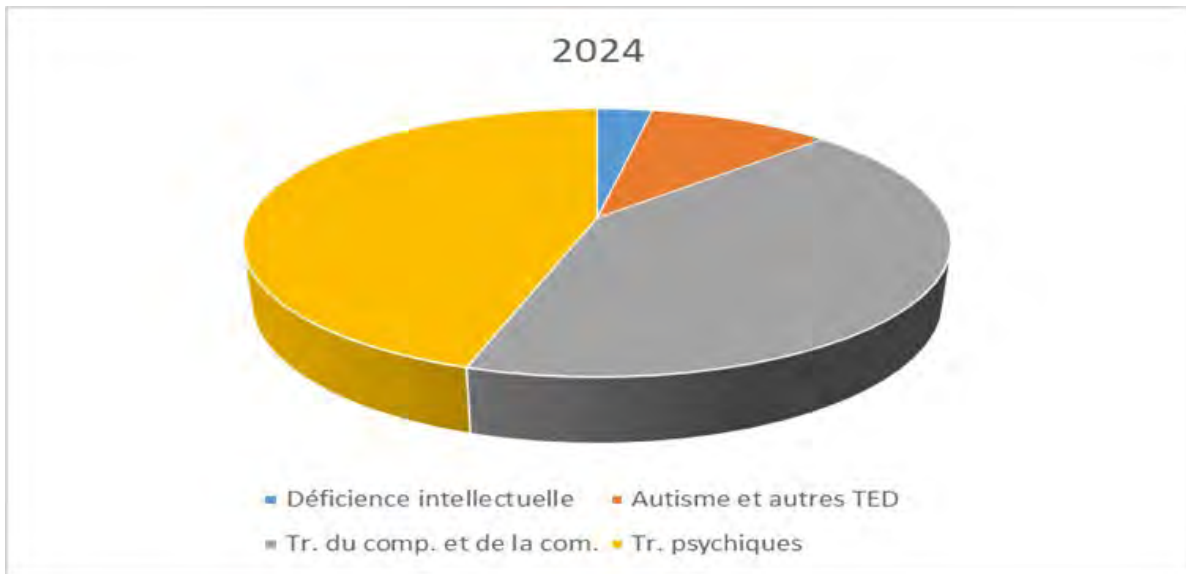
- **Le besoin de pouvoir et d'estime de soi** est un aspect clé de leur accompagnement. Souvent confrontés à des échecs ou à des difficultés à se situer dans un parcours scolaire ou social, ces jeunes ont besoin de sentir qu'ils ont un pouvoir d'agir. L'estime de soi se construit par la reconnaissance de leurs compétences et de leurs réussites. L'ensemble des dispositifs vise à leur offrir des opportunités d'expérimentations positives et négatives, de prendre des initiatives et de recevoir un retour positif sur leurs efforts.
- **L'autonomie** est un besoin fondamental travaillé tout au long du parcours du jeune.

En somme, répondre à ces besoins multiples et interdépendants permet d'offrir aux jeunes accueillis en DITEP un environnement de soutien global, où ils peuvent évoluer en toute sécurité, développer leur identité et s'engager activement dans leur parcours de vie.

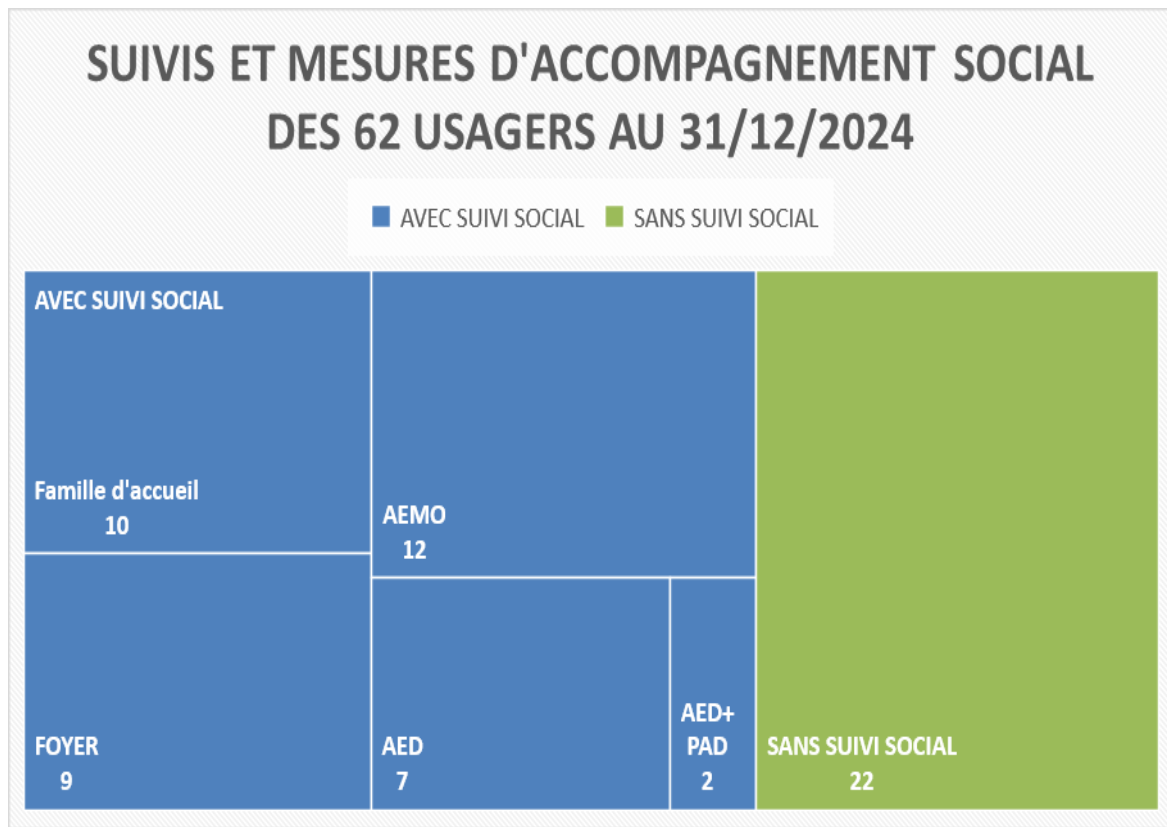
2.1.3 – Evolutions observées

Evolution des pathologies :

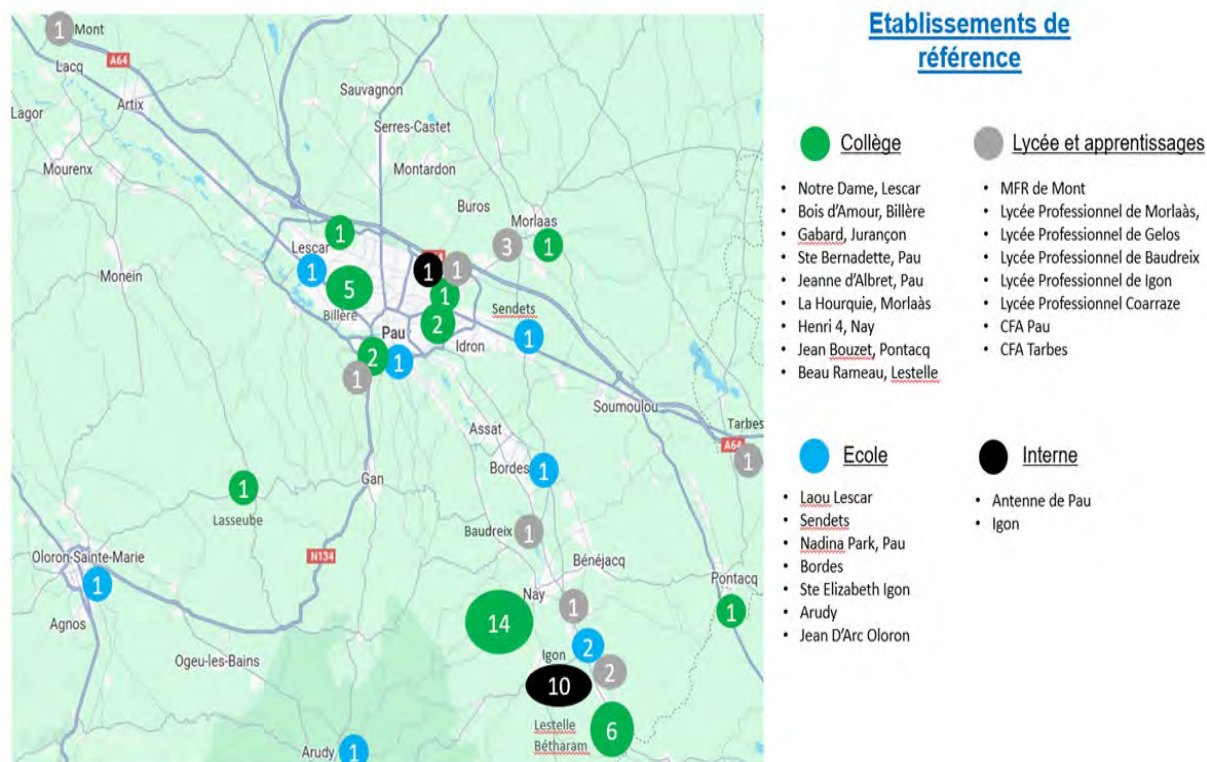




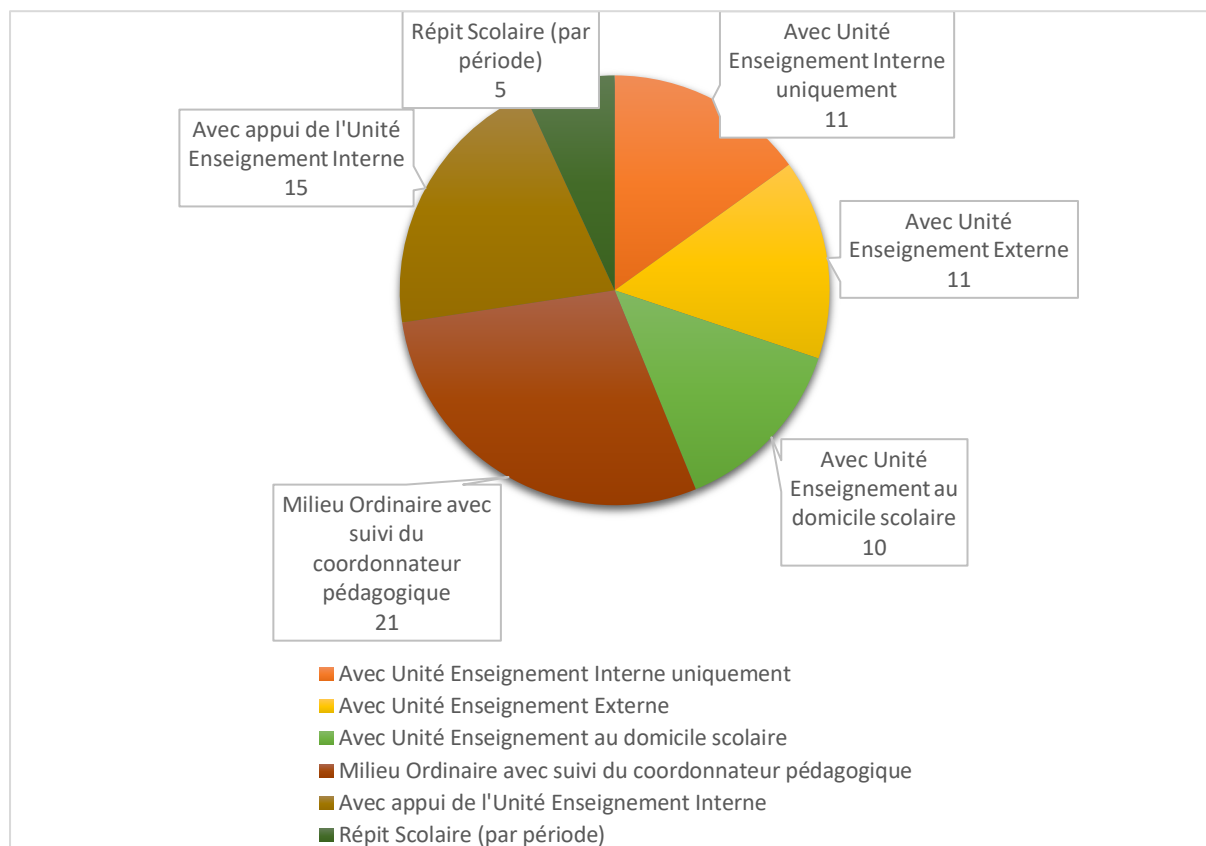
Évolution des mesures de protection



Cartographie des scolarisations des élèves du DITEP en 2024-2025

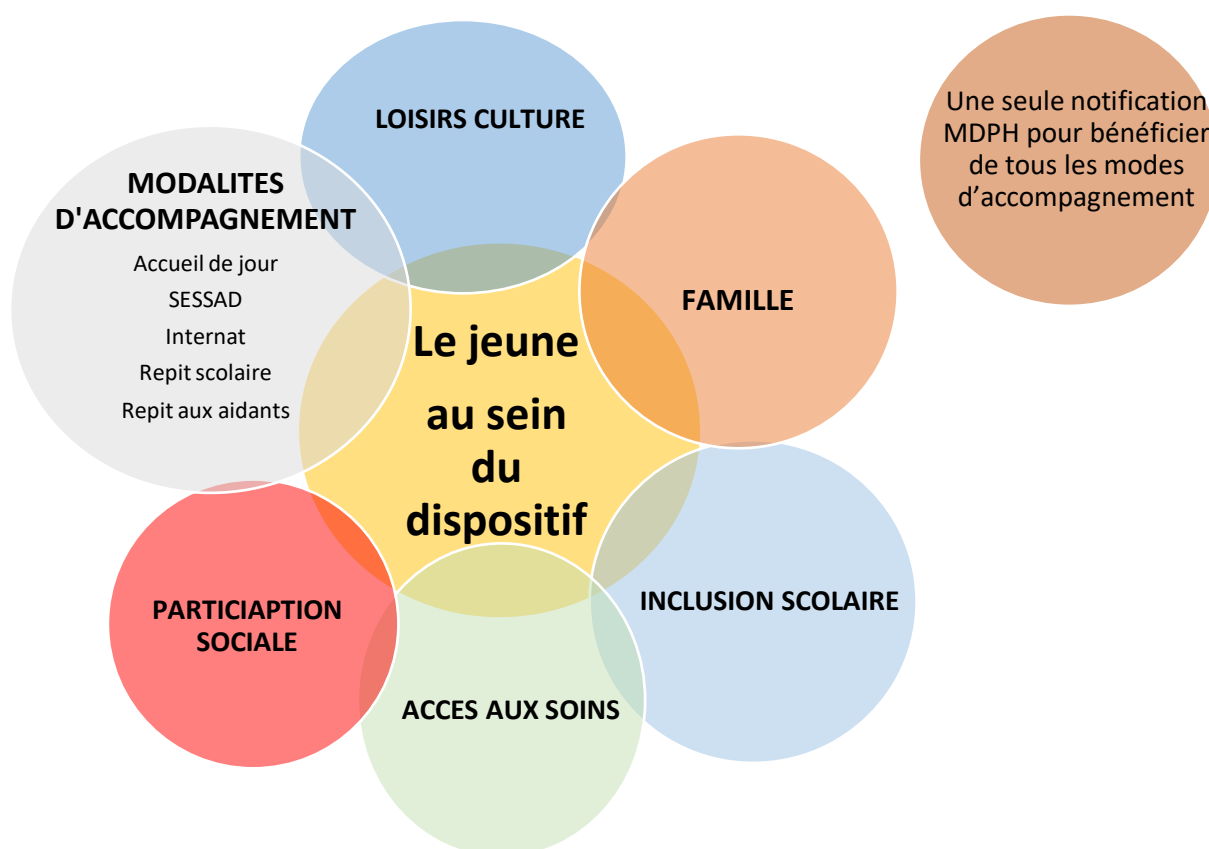


Répartition des élèves du DITEP en 2024-2025



2.2 – L'offre de service, les prestations directes proposées

Le projet d'établissement du DITEP s'articule autour d'un ensemble de prestations visant à accompagner les jeunes dans leur développement global, leur autonomie, ainsi que leur participation sociale. Ces prestations sont conçues de manière à répondre aux besoins spécifiques de chaque jeune, adolescent, et jeune adulte tout en favorisant leur épanouissement et leur insertion dans la société. Selon SERAFIN-PH, elles se déclinent en 5 grands axes : les prestations liées au soin, les prestations liées à l'autonomie, les prestations liées à la participation sociale, les prestations liées à la scolarité et les prestations liées aux répit.



2.2.1 – Les prestations liées au soin

Soigner, c'est proposer un accompagnement cohérent, bienveillant, prenant en compte la souffrance de la personne en vue de générer de l'apaisement psychocorporel.

Au sein du DITEP, l'équipe interdisciplinaire est soignante de par la réflexion commune, les propositions d'accompagnements du quotidien mais aussi les temps spécifiques, en fonction des besoins identifiés et de la disponibilité psychique.

Il est important de préciser que le DITEP appréhende l'accompagnement avec un regard systémicien. Cela signifie que nous considérons l'individu faisant partie d'un système, voire de plusieurs systèmes (famille, école, loisirs, DITEP). Et qu'il est influencé dans sa façon d'être, aussi bien par lui-même que par les autres et son environnement.

Aussi, la rencontre et la recherche d'adhésion sont pensés pour chaque jeune lors de son arrivée jusqu'à sa sortie du DITEP. C'est à partir de la rencontre que va s'organiser l'accompagnement du jeune, avec l'enjeu de la naissance de l'alliance permettant au jeune et à sa famille de se mettre au travail.

Cela implique d'aider chacun à l'identification et à la compréhension de ses troubles, ou tout au moins de lui permettre de trouver une façon de faire avec. Il s'agit donc d'amener chaque enfant, adolescent ou jeune adulte à prendre soin de lui en l'accompagnant vers une autonomie psycho-sociale. L'adhésion se co-construit au fur et à mesure de la rencontre et permet une implication de tout un chacun, ajustée à sa place auprès du jeune.

La dimension thérapeutique est déclinée dans les différents espace-temps dans lesquels évolue le jeune au quotidien.

L'internat thérapeutique du DITEP est pensé à partir des murs institutionnels amenant une contenance physique symbolique mais aussi grâce au travail quotidien des équipes. C'est un outil du projet personnalisé permettant de travailler, la place de chacun, l'autonomie dans les actes de la vie quotidienne, l'autonomie psychique, la gestion des troubles psycho somatiques.

Ces professionnels interviennent en co-intervention et/ou en co-construction, sur des accompagnements de groupe ou en thérapie individuelle. Le croisement des regards thérapeutiques et éducatifs ou pédagogiques sont une richesse dans l'éclairage de la compréhension du jeune.

Au sein du DITEP les missions de l'équipe médicale et paramédicale sont les suivantes :

Médecin Psychiatre	Infirmier(ière) d'Etat	Psychologue	Psychomotrici en (ne)	Orthophoniste
Consultations individuelles et familiales	Suivi traitements	Thérapies individuelles	Séances individuelles	Séances individuelles
Suivi et réévaluation des traitements prescrits	Gestion et préparation des piluliers	Bilans psychométriques	Bilans	Bilans
Echanges cliniques auprès des services	PAI Accompagne ment au rdv médicaux	Observations cliniques du quotidien	Observations cliniques du quotidien	Observations cliniques du quotidien
Orientations vers services soins	Orientations et lien services de soins	Lien avec les différents partenaires et homologues	Lien avec les Psychomotricie ns libéraux	Lien avec les orthophonistes libéraux
	Ateliers	Co-animation de groupes thérapeutiques	Ateliers thérapeutiques co-animés	
	Visite à domicile	Entretiens familiaux, Eclairage auprès des équipes	Visites à domicile	

Des groupes thérapeutiques sont proposés. Il s'agit de groupes co-animés par un professionnel de l'équipe thérapeutique (ou formé à une spécificité thérapeutique) et un professionnel éducateur et/ou enseignant.

- **Médiation animale** : Poney, ferme thérapeutique, médiation animale canine
- **Art thérapie** : Poterie, musique, théâtre thérapeutique, ateliers créatifs avec une art-thérapeute, ateliers parents-jeunes ou parents, conte.

- **Ateliers psycho corporel** : Piscine, escalade, trampoline, pataugeoire, salle multi sensorielle.
- **Prévention et éducation à la santé** : Vie Relationnelle Affective Sexuelle, Prévention Santé Environnement, addictions, éducation thérapeutique, nutrition, repas thérapeutique.
- **Ateliers autonomie psycho sociale et dans les actes de la vie quotidienne**: Habiletés sociales, théâtre, repas thérapeutique, citoyenneté, cuisine, ateliers de soirée.
- **Soutien et accompagnement à la parentalité** : Visites à domicile, entretiens familiaux, ateliers parents, café parents
- **Séjours et activités de vacances**

2.2.2 – Les prestations liées à l'autonomie

L'autonomie est un pilier fondamental du développement de chaque jeune. Les prestations liées à l'autonomie au sein du DITEP visent à accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes adultes dans l'acquisition des compétences nécessaires pour devenir des individus indépendants et responsables. Ces prestations couvrent divers aspects de la vie quotidienne, de la communication à la prise de décisions adaptées.

Prestations proposées :

❖ Actes Essentiels :

- Hygiène (douche, habillage, gestion des affaires personnelles).
- Alimentation (accompagnement aux repas, ateliers cuisine, suivi des petits déjeuners par IDE).
- Sommeil (accompagnement au coucher, rituels à l'internat).
- Activités physiques adaptées (praxies, tonus).

❖ Se déplacer :

- Apprentissage des gestes du quotidien
- Orientation spatio-temporelle
- Transports DITEP

- Accompagnement aux transports : Apprentissage bus, Apprentissage train, Apprentissage vélo

❖ Communication et relation à l'autre

- Intégration des règles et codes sociaux
- Ateliers : Citoyenneté, habiletés sociales, théâtre, gestion des émotions, VRAS, escalade, jeux collectifs et sports, ciné débat.
- Temps du quotidien : Repas, médiatisation des temps récréatifs, internat, transports.
- Développement de l'inclusion scolaire, sociale et culturelle : UEEC, inclusions scolaires, CDSA, sorties culturelles et sportives à l'internat, accompagnement à la relation à l'autre dans un lieu scolaire, coopération sur les travaux de groupe.
- Séjours
- Accompagnement à la communication verbale et non verbale – identification des émotions et intentions de l'autre, expression, utilisation d'outils visuels, reformulation.
- CVS

❖ Tourné vers l'Extérieur

- Accompagnement pédagogique et éducatif à la scolarité (CIO, missions locales)
- Séjours
- Sorties scolaires et éducatives
- CDSA
- Ateliers en milieu ordinaire : Piscine, escalade, ski, trampoline, Ru radio, médiathèque.
- Centres de loisirs

❖ Prises de décisions adaptées :

- Atelier citoyenneté, atelier addiction, PSE
- Accompagnement transports
- Gestion des émotions
- Apprentissage au libre choix, libre arbitre
- Accompagnement des jeunes confiés à l'ASE

2.2.3 – Les prestations liées à la participation sociale

La participation sociale est essentielle pour l'intégration et l'épanouissement de chaque jeune. Les prestations liées à la participation sociale au sein du DITEP visent à accompagner les jeunes et adolescents dans leur inclusion sociale, scolaire et professionnelle. Ces prestations couvrent divers aspects de la vie quotidienne, de l'expression du projet personnalisé à l'exercice des droits et libertés.

Expression du Projet Personnalisé

- Recueil des besoins et attentes du jeune en amont du PP : Par psychologue et CPI ou éducateur référent.
- Recueil des besoins et attentes de la famille et des partenaires : Par ASS et CPI.
- Participation des jeunes et de leur famille au PP.

Exercice des Droits et Libertés

- Atelier « Je suis à ma place »
- Sport adapté :
- CVS : Élection des représentants des jeunes. Questions et demandes préparées par les jeunes, étayé par les professionnels pour chaque CVS.
- Atelier PSE / VRAS : Travail de mise en mots et d'élaboration à partir des droits et libertés, en lien avec la sexualité notamment.
- Formation du citoyen au niveau pédagogique : Droits et devoirs, règles de vie DITEP/écoles/collèges/lieux de vie/lieux publics.
- Accompagnement à l'insertion professionnelle adaptée (RQTH)
- Droit à la scolarité : Inscription de chaque jeune dans un établissement scolaire. Développement des inclusions pour chacun en fonction de leurs possibilités.
- Espace de parole individuel
- Accompagnement à l'exercice des droits fondamentaux (ex : contraception)

Transports

- Service logistique : Assure les transports entre un point de RDV à proximité du domicile et le DITEP, le lieu de soin ou l'établissement scolaire.

- Accompagnement éducatif à l'autonomie dans les déplacements (bus-train-vélo-pédestre) : Ateliers mis en place en fonction des besoins, demandes ou attentes.
- Accompagnement des familles et de l'jeune à la création de la carte de bus/train.

Vivre dans un Logement

- Gestion de la chambre via l'internat : Gestion des affaires, préparation des sacs, organisation d'une chambre, hygiène.
- Ateliers cuisine : Apprentissage de la cuisine, des règles d'hygiène et de sécurité.
- Ateliers graines de chef : Gestion du budget, choix des aliments au supermarché, composition de repas équilibré.
- Accompagnement aux actes de la vie quotidienne.

Accomplir les Activités Domestiques

- Distribution des tâches domestiques sur l'internat et les unités de vie, répartition des tâches.
- VAD : Soutien à la parentalité pour mise en œuvre au domicile.

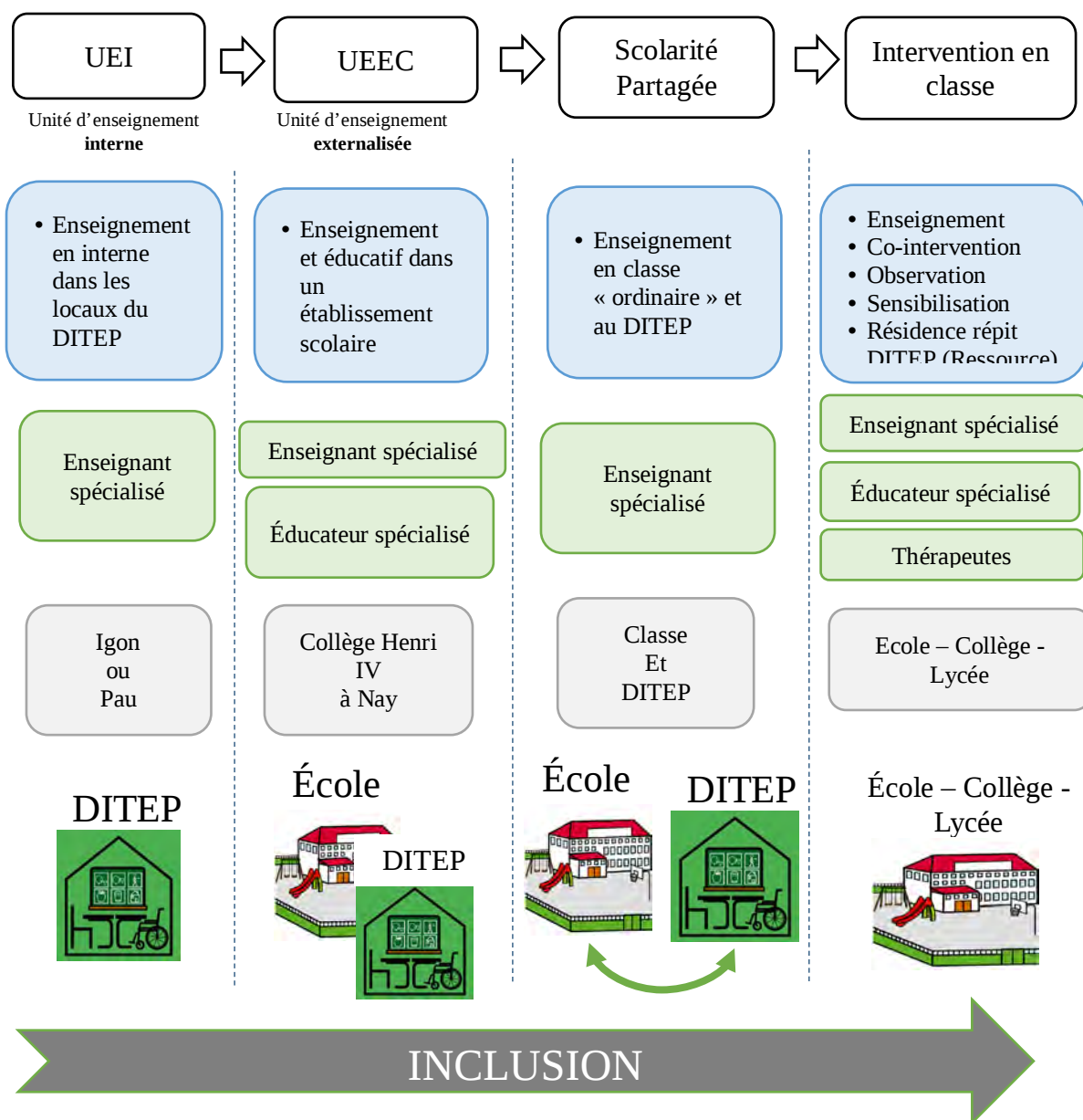
Vie d'Élève et Étudiant

Les objectifs de l'UE sont :

- Garantir le droit à la scolarité pour tous les jeunes en situation de handicap et la continuité des parcours scolaires.
- Identifier la nature des dispositifs mis en œuvre pour rendre opérationnel les projets personnalisés de scolarisation des élèves, la fluidité des parcours de formation afin de répondre aux besoins de l'élève en situation de handicap.
- Développer le rôle de personne ressource auprès des établissements scolaires

Définition des parcours scolaires pour répondre aux besoins éducatifs particuliers des élèves en situation de handicap :

- Chaque élève bénéficie d'un parcours différencié, répondant à son projet personnalisé de scolarisation (voir schéma ci-dessous)



- Inscription dans un établissement scolaire
- La MDPH édite un PPS et lors de l'ESS un GEVASCO est formalisé afin d'aménager et d'adapter la scolarité.
- Projet inclusif : Articuler les temps de classe dans l'établissement scolaire et via l'UEI/UEEC.
- Accompagnement à la scolarité avec l'aide d'outils numériques comme pronote.
- UEEC : Mis en place pour les jeunes ayant des difficultés à poursuivre une scolarité dans le milieu ordinaire. Maintien des compétences fondamentales et psychosociales + travail de la posture d'élèves. Développement de l'inclusion sociale

(repas/récréation/projets du collège). Passerelle sur des temps de classe particuliers en co-intervention.

- UEI : Maintien et développement des acquisitions scolaires en références aux instructions officielles.
- Liens AESH-enseignants-périscolaire.
- Mise en place de stage de découvertes des métiers.
- Travail CV-LM pour stages.
- Intervention de l'enseignant ou de l'éducateur sur le lieu de scolarité de l'jeune en fonction des besoins repérés.
- Répit scolaire.

Equipe enseignante :

Nombre d'ETP d'enseignants affectés : Au sein du DITEP : 5

- Dont ETP d'enseignant intervenant au sein de l'UEI : 2
- Dont ETP d'enseignant intervenant au sein de l'UEE : 1
- Dont ETP intervention dans les domiciles scolaires : 1
- Dont ETP coordonnateur pédagogique : 0.5
- Dont ETP Répit Scolaire : 0.5

Temps de travail :

- 24h par semaines
- 108h à l'année (réunions, lien avec les partenaires)
- ½ journée de la rectrice
- ½ journée solidarité

Lieux de scolarités intra établissement :

- DITEP Igon 3 salles de classes
- Antenne Brossolette : 2 salles de classes
- Bureau pour le coordonnateur du DITEP
- En Co intervention dans les classes des établissements de références.

Données quantitatives sur les scolarisations :

- Total de jeunes accueillis dans l'ESMS : 62

- Nombre d'élèves scolarisés uniquement à l'extérieur : 30
- Nombre d'élèves bénéficiant d'enseignement avec un enseignant : 44

Vie Professionnelle

- Accompagnement à la recherche de stage, suivi et visite de stage, travail préalable avec les patrons afin de sensibiliser le milieu professionnel, découverte du milieu protégé (ESAT).
- Accompagnement apprentissage : Forum des métiers et de l'apprentissage, lien CFA, accompagnement à la recherche d'un patron, CIO.

Vie Familiale, Parentalité

- Travail autour de la parentalité : S'appuie sur l'accompagnement du jeune et de sa famille au sein du DITEP. Travail de soutien à la parentalité. Entretien dans le milieu familial, plus intimiste. Alliance thérapeutique. Créer le lien de confiance avec le parent et le jeune. Co intervention systématique afin de croiser les regards.
- Répit aux aidants : Proposition d'un espace de répit aux familles, FA, lieu de vie, à leur demande via la communauté 360.
- Café parents : Espace de parole pour les parents de jeunes du DITEP, une fois par période à partir d'une thématique.
- Ateliers parents et parents-jeunes.

Vie relationnelle affective et sexuelle (VRAS)

En déclinaison de la circulaire de 2021, l'Association a mis en place un réseau de référents vie affective et sexuelle dans nos structures.

Les établissements par typologie et /ou par territoire y sont représentés, soit par un personnel infirmier ou paramédical, soit par un personnel éducatif.

Piloté par un responsable d'établissement, le réseau a bénéficié d'une action longue de formation délivrée par le Centre International de Formation et de Recherche en Sexualité de Toulouse. Il se réunit 3 à 4 fois par an pour partager les pratiques des référents, échanger sur d'éventuels freins ou imaginer de nouvelles actions.

La dynamique impulsée dans les structures est notable : les référents de chaque établissement, en lien avec leurs collègues, ont mis en place des actions,

informations...adaptées à leurs publics. Les évolutions en la matière sont impactantes, dans le sens du respect des droits des personnes que nous accompagnons. A noter que la question a également donné lieu à un avis du Comité d’Ethique.

[Le répit scolaire³](#)

Le répit scolaire peut être envisagé lorsque, malgré les aides proposées au niveau du droit commun, les jeunes ne bénéficiant pas d’un établissement ou d’un service médico-social mais ayant une notification MDPH-DITEP, semblent encourir un risque majeur de rupture de parcours.

Dans ce cas, en accord avec les familles et en lien avec le DITEP, c’est l’IA-DASEN qui propose que les élèves bénéficient du dispositif pour une durée de sept semaines au maximum (une période scolaire), pouvant être renouvelée. Il s’agit alors d’apporter pour ces élèves d’âge élémentaire ou d’âge collège (âge fixé en fonction des besoins repérés par l’EN mais évolutif si nécessaire) en dehors de son établissement scolaire de référence, une aide spécialisée afin d’éviter dans une logique préventive, un processus d’exclusion. Cette possibilité de « respiration » permettra un soutien, un accompagnement et une remobilisation sur une période, dans un espace sécurisé, avec un petit effectif (5 élèves maximum). Ce dispositif fonctionne 4 demi-journées par semaine, les après-midi. Les besoins et objectifs de chaque jeune sont déterminés à la visite de pré admission et les modalités d’accueil sont alors fixées.

Objectifs communs :

Permettre à l’élève, sa famille et à l’école d’éviter une situation de rupture scolaire dans le parcours :

- En réduisant son temps de présence dans son établissement scolaire
- En proposant un lieu d’apprentissage, à distance de l’école, favorisant un apaisement (effectif réduit, méthodes adaptées)
- En étant accompagné par des professionnels spécialisés

Redonner confiance à l’élève

Expérimenter des apprentissages à l’aide de supports adaptés et ludiques

[Le répit aux aidants⁴](#)

Le dispositif « Répit aux Aidants » vise à offrir une solution de répit pour les familles d’jeunes et de jeunes âgés de 6 à 20 ans, résidant dans les Pyrénées-Atlantiques, qui présentent une

³ Voir projet de service en Annexe 1

⁴ Voir projet de service en Annexe 2

déficience intellectuelle ou des troubles du comportement associé à des difficultés psychologiques (profil « ITEP »). Ces difficultés affectent gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Ce dispositif ne s'adresse pas aux situations de crise mais agit en prévention, en complément des lieux de vie habituels des jeunes. Il s'inscrit dans une logique de soutien aux aidants en amont des ruptures de parcours, afin de stabiliser et apaiser les situations en tension.

Objectifs du Dispositif

Le dispositif Répit aux Aidants a pour mission de répondre à plusieurs objectifs essentiels :

- **Soulager les aidants familiaux** en prenant en charge les jeunes de manière temporaire mais qualitative, leur permettant de se ressourcer et de prévenir l'épuisement.
- **Prévenir les ruptures de parcours** en offrant des moments de répit structurés pour les jeunes et leur famille, particulièrement lorsque les dispositifs de droit commun ne suffisent plus à répondre aux besoins.
- **Encourager l'autodétermination** des jeunes et de leurs aidants en mettant en place des solutions adaptées à leurs souhaits et aspirations, tout en respectant leurs besoins spécifiques.
- **Promouvoir l'innovation dans l'offre de services** en introduisant des pratiques novatrices et inclusives, tant dans les établissements spécialisés que dans le secteur commun.
- **Créer un cadre de soutien personnalisé** par un accompagnement individualisé en petit groupe, propice à une dynamique de groupe apaisée et adaptée.

2.2.4 – Le positionnement dans le dispositif territorial et le partenariat

Schéma autonomie 2019-2023 — CD 64	
Axes	
Axe 1 : Prévenir la perte d'autonomie et maintenir le lien social	
Orientation 1 : Repérer pour mieux prévenir	
Orientation 2 : Concevoir l'approche inclusive comme un enjeu collectif	

Axe 2 : Faciliter le parcours des usagers, le quotidien des aidants et le travail des professionnels
Orientation 3 : Améliorer la qualité de l'information pour tous
Orientation 4 : Faciliter les démarches des usagers.
Orientation 5 : Soutenir et accompagner les aidants
Orientation 6 : Soutenir les professionnels dans l'exercice de leurs missions
AXE 3 : Adapter l'offre d'accompagnement aux besoins
Orientation 7 : Diversifier l'offre pour favoriser les choix de vie des usagers et de leurs aidants
Orientation 8 : Accompagner les établissements et services dans la gestion des parcours et des situations complexes
PRS – Projet régional de santé ARS Aquitaine 2018 – 2028 ⁵

Partenariats dans le domaine du soin :

Noms des partenaires	Spécificités
Hôpitaux de jour appartenant au CHP (Jeunes, adolescents) : Pau, Nay, Oloron Autisme Pau Béarn, CRA	
Hôpital de jour adolescent de la clinique Nouvelle Aquitaine	
Centre hospitalier François Mitterrand (Pau)	
Centre hospitalier de Lourdes	

⁵ Annexe 3

CMPP Pau	
Clinique Montprieat : Hospitalisation 3 semaines pour troubles du comportement	Surpoids/Obésité/Troubles alimentaires/Encoprésie/Énurésie,
Professionnels libéraux et de l'Education Nationale	Orthophonistes, Ergothérapeutes, Psychomotriciens, Psychologues, Psychiatre, Equithérapeute Médecins généralistes, Infirmiers Educatrice à la sexualité
MECSa Arette, REPPPOP	séjours surpoids/obésité
Planning familial, centre de planification	
Béarn Addiction	
Dispositif santé protégé	
Laboratoire de Nay	
Pharmacies	
Services d'urgences : SAAU, Pompiers, Urgences, ambulances	

Partenariats dans le domaine social

Noms des partenaires	
ARS	
MDPH	
SDSEI du département	
CIAE, ASFA	
MECS	Foyer de l'enfance MECS : SVP, Foyer Ossau, Borce, PAJ, Ouzom Tandem Educatis
RENOVATION, OAD	
Assistantes des services sociales de secteur	
CAF	
AIRe	

Justice	JAF, JE, gendarmerie, PJJ
Mairie d'Igon et Nay	
Taxis	
Café des partenaires	
Association Rebond	
PRISSM	Médecine du travail
Cheval Bleu	

Partenariats éducatifs

Noms des partenaires	
Sautaprats : Trampoline	Richard MIGNOT : Escalade
GRAMMA : médiation animale, ferme thérapeutique, chiens en ville	Lou Cabirou : poney
Nayéo, stade nautique de Pau	Atelier de Lore
Sport adapté, clubs sportifs ordinaires (tennis de table Nay, judo Henri IV Pau, Athlétisme Pau, Boxe Pau, Piscines)	Pascale BLANQUET : Poterie
Sophie DELIE : Théâtre	Nordine : Jeux de société
GAM	Zoo Asson
Ecole de musique de Coarraze/Nay	Ferme du bon air
Club de ski Nayais	Touskiflot
Table ronde	Club de Handball de Nousty et Barzun
Le petit club Bruyères	Espace Pluriels : spectacles
Elan béarnais	Maison de la petite enfance Coarraze
Maison de l'adolescent	Ludothèque Nay
Médiathèque Pau	MJC
Centres d'accueil des PEP (séjours)	Activités ponctuelles lors des séjours
Centre de loisirs Nay	Séjours adaptés (PEP64)

Services périscolaires des écoles et collèges Nayéo, stade nautique de Pau	Atelier de Lore
Sport adapté, clubs sportifs ordinaires	Pascale BLANQUET : Poterie
Sophie DELIE : Théâtre	Nordine : Jeux de société
GAM	Zoo Asson
Ecole de musique de Coarraze/Nay	Ferme du bon air
Club de ski Nayais	Touskiflot
Table ronde	Club de Handball de Nousty et Barzun
Le petit club Bruyères	Espace Pluriels : spectacles
Elan béarnais	Maison de la petite enfance Coarraze
Maison de l'adolescent	Ludothèque Nay
Médiathèque Pau	MJC
Centres d'accueil des PEP (séjours)	Activités ponctuelles lors des séjours
Centre de loisirs Nay	Séjours adaptés (PEP64)
Services périscolaires des écoles et collèges	

Partenaires pédagogiques et pré professionnels :

Noms des partenaires pédagogiques et pré professionnels	
Conventions de coopération écoles : Pays de Nay, Béarn	Conventions de coopération collèges : Pays de Nay, Béarn
MFR Mont	CFA
Lycées : Beau rameau, Morlaàs, Beau frêne, Saint Cricq, LTP Nay Baudreix	L'école de la deuxième chance
Mission locale	CIO
CRIC	Lieux de stage et d'apprentissage du milieu ordinaire
ESAT et entreprises adaptées	Education nationale

2-3 – Les moyens, fonctions support et de management, prestations indirectes

2.3.1 – Les moyens humains

Orientation et animation des ressources humaines

La politique des ressources humaines développée par l'Association « Les PEP64 » est fondée sur les valeurs d'humanisme, de solidarité et de laïcité.

L'Association propose ainsi et entre autres : d'adapter les fonctions et d'actualiser les compétences face aux nouveaux besoins, d'accroître notre dispositif de gestion des parcours professionnels, d'assurer le développement professionnel notamment par la formation, d'encourager et accompagner la mobilité interne, de développer la qualité de vie au travail, de pérenniser la prévention des risques professionnels, de promouvoir l'égalité des chances en respectant l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes et l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, de promouvoir un dialogue social actif ainsi que l'emploi solidaire, de faciliter le recours aux services civiques ou encore de transférer les compétences acquises entre les générations de professionnels

Recrutement et intégration des salariés

Le recrutement des nouveaux salariés fait l'objet de modalités précises visant à garantir les compétences mobilisées, à faciliter la prise de poste et l'intégration des nouveaux salariés et à assurer la continuité de la qualité des prestations.

❖ Modalités de recrutement

La mobilité interne au sein de l'Association reste le moyen le plus important de recrutement sur de postes ouverts. Elle est gérée jusqu'à ce jour par une règle associative dite règle du « mouvement interne ». Celle-ci vise notamment à favoriser dans un premier temps un examen prioritaire des candidatures en CDI (salariés devenus inapte à leur emploi, travailleurs de nuit souhaitant accéder à un travail de jour, salarié souhaitant changer d'ETP, candidats en CDI) puis dans un second temps un examen des candidatures des personnels en CDD.

❖ Modalités permettant l'intégration des nouveaux salariés et l'adaptation au poste de travail. Le livret d'accueil

S'il ne peut en aucun cas remplacer l'accompagnement personnalisé qui doit s'organiser et se réaliser dans les premiers mois de son intégration, le livret d'accueil

constitue dans ce contexte un outil d'accompagnement RH précieux.

Transmis au salarié au premier jour de sa prise de poste, il a pour but de favoriser son intégration et son autonomie, qui peut grâce à ce document :

- S'imprégner des valeurs associatives,
- S'approprier le fonctionnement de l'Association lespep64 de manière générale, et de la structure qui l'emploie en particulier,
- S'adapter à un nouvel espace de travail, trouver des repères et des automatismes.

Pour l'Association, le livret d'accueil présente également de nombreux atouts : il permet :

- Aux collaborateurs de devenir rapidement opérationnels,
- De renforcer la motivation et le sentiment d'appartenance des salariés,
- De faciliter l'adhésion des équipes au projet associatif,
- De renforcer l'image de marque de l'Association lespep64 en tant qu'employeur à travers une gestion RH mieux maîtrisée pour fidéliser les nouveaux talents et réduire le turnover.

❖ Le parcours d'intégration de tout nouveau salarié embauché en interne ou externe

La qualité d'accueil et d'intégration d'un nouveau collaborateur (issu d'un recrutement externe ou d'un autre établissement de l'Association) constitue une étape clé et stratégique pour l'Association. Une intégration réussie permet de réussir à « travailler ensemble » et permet au nouveau salarié d'appréhender certes les aspects techniques de son poste, mais aussi de comprendre et d'intégrer l'environnement culturel et social de l'organisation.

Afin de faciliter cette intégration, lors de chaque nouvelle embauche en CDI, un « référent d'intégration » est nommé sur volontariat dans chaque établissement. Sa mission sera de s'assurer du bon déroulement de l'intégration du nouvel embauché et de l'accompagner durant son premier mois d'intégration afin de lui présenter la structure et les modalités de vie au travail.

❖ Les tutos qualité

Toujours dans l'optique de favoriser l'intégration du salarié, l'Association a créé une plateforme E-learning « qualité » avec un tuto qui facilite la prise de fonction du salarié.

Compétences déployées dans l'établissement

Postes	Effectif	ETP
Responsable d'établissement	1	1
Chef de service	2	2
Technicien administratif	3	2.66
Assistante de service social	1	0.65
Éducateur spécialisé	12	12
Éducateur jeunes jeunes	1	1
Moniteur d'atelier	1	1
Moniteur-éducateur	5	5
Médecin psychiatre	1	0.60
Orthophoniste	1	0.17
Psychologue	2	2
Psychomotricien	1	1
Infirmier	1	1
Ouvrier de service logistique	11	9.38
Chef de cuisine	1	1
Veilleurs de nuits	3	2.26
Totaux	47	42.72
Coordonnateur Pédagogique	1	0,5
Autres Moyens : Enseignants spécialisés	5	4,5

Organisation des responsabilités

Un Document Unique de Délégation (DUD associatif) détermine les délégations et les fonctions du directeur Général, directeur général Adjoint, des directeurs territoriaux, des responsables d'établissement, du Directeur Administratif et financier, du Directeur des Ressources Humaines, du directeur des Systèmes d'Information, du directeur médical associatif et des cadres.

Les liens hiérarchiques et fonctionnels des salariés sont précisés dans leur fiche de poste. Un organigramme doit être affiché et le document associatif (DUD) mis à disposition des salariés.

Définition des postes

L'Association a mis en place en 2009, un référentiel emploi présentant la cartographie de l'ensemble des emplois et métiers rattachés, et des compétences associées existant au sein des établissements.

À partir de ce référentiel, un groupe de travail défini dans notre accord GEPP établit des diagnostics et des analyses sur l'évolution des emplois et des compétences ainsi que sur les possibilités d'évolution des salariés. Il se charge entre autres missions : d'identifier les métiers sensibles, de définir les mesures spécifiques pour les personnes occupant des métiers sensibles, d'anticiper la suppression d'emplois, ...

Par ailleurs, l'Association met en œuvre des fiches de poste, mises à jour lors des entretiens professionnels et décrivant : l'identité du salarié, le lieu d'affectation, la date d'embauche, la durée hebdomadaire de travail, l'intitulé du poste avec le regroupement de métiers, les objectifs du poste (la mission principale), la place du poste dans l'organigramme, les activités du poste, les compétences nécessaires, les formations initiales et continues, les conditions de travail, horaires, localisation, déplacements, les risques liés aux activités, les coordinations avec d'autres postes, ...

Les actualisations éventuelles sont effectuées annuellement en lien avec le titulaire.

❖ Gestion des compétences, formation continue

Chaque salarié bénéficie d'un parcours professionnel et y progresse en lien avec l'évolution des besoins des jeunes et de leurs parents et l'amélioration continue des prestations offertes.

❖ Gestion des emplois et des compétences

Un accord d'entreprise sur la GEPP (Gestion des emplois et des parcours professionnels) vise à accompagner la vision stratégique à moyen et long termes de l'Association et contribuer à l'évolution de la carrière des salariés, notamment à travers la formation, et l'ensemble des outils mis en place au sein de l'Association pour accompagner le salarié à chaque étape de sa vie professionnelle.

Par ailleurs, afin de pouvoir échanger sur les souhaits d'évolution et de formation des salariés, l'Association met en œuvre les entretiens professionnels, conformément aux textes en vigueur ainsi que le bilan de compétence.

❖ La formation continue

Engagement de l'Association en matière de formation

La formation est un outil stratégique au service de la gestion prévisionnelle des

emplois et des parcours professionnels. Elle s'entend au sens large de toute démarche permettant l'apprentissage sous toutes ses formes, y compris les nouveaux modes d'apprentissage tels que les formations-actions, Les expérimentations ou les formations ouvertes à distance (FOAD), en s'appuyant sur les nouvelles technologies (tutoriel, webinaire, mooc, ...).

Organiser la formation des salariés, c'est aussi valoriser leurs compétences et soutenir leur développement professionnel.

Si la loi relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale promulguée le 5 mars 2014 a revisité les règles de financement de la formation professionnelle, et amené la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à réduire la contribution au développement de la formation professionnelle continue au taux global de 1 % de la masse salariale brute pour les employeurs dont l'effectif atteint ou dépasse 300 salariés, sans aucune contribution spécifique au titre du plan de formation, l'Association lespep64 a souhaité maintenir son engagement en matière de développement des compétences à hauteur de 2,3% de la masse salariale brute.

Dans un contexte de mutations importantes (évolution des attentes des personnes accueillies et des aidants, révolution numérique, CPOM...), la formation est l'un des moyens privilégiés permettant d'accompagner les évolutions (externes et/ou internes) impactant les activités de l'Association lespep64 en adaptant ou développant les compétences des salariés aux besoins nouveaux de l'Association.

❖ Développer la formation interne grâce au centre de formation propre à l'Association

Dans le cadre de sa politique de développement des compétences, l'Association lespep64 est amenée à faire très régulièrement appel à des expertises qu'elle ne possède pas en interne : les formateurs externes.

Toutefois, l'Association dispose de ressources internes susceptibles de favoriser la transmission de leurs savoirs dans des conditions optimisées pour tous. En particulier, le formateur interne connaît parfaitement le fonctionnement de l'Association et la manière dont les savoirs et compétences peuvent être transposés directement dans le quotidien de ses pairs. Il parle la même langue que les autres collaborateurs, connaît les process internes, la réalité du terrain, ce qui favorise des contenus très opérationnels et une appropriation rapide de la part des participants.

Ces modalités particulières de formation, qui valorisent l'expérience métier, l'expertise et le savoir-faire de certains collaborateurs, visent également à développer les compétences transverses de transmission et d'accompagnement des transformations : favoriser le décroisement, l'ouverture et la transversalité au sein de l'Association, contribuer à la capitalisation des connaissances et des savoir-faire, participer à

l'accompagnement du changement, porter et véhiculer la culture de l'Association ...
Aussi nous avons décidé de valoriser l'expertise des compétences internes en confiant à nos professionnels des missions de formateurs occasionnels. Concomitamment, nous favorisons la mise en place de formations transversales inter-établissements afin de favoriser l'accès au plus grand nombre d'une part et la mutualisation des expériences et expertises.

Ainsi, notre organisme de formation propre à l'Association est une véritable opportunité pour :

- Proposer un outil au service des professionnels
- Fédérer autour de la montée en compétences
- Ancrer la formation dans la stratégie de l'Association
- Créer un levier de synergie de contenu et de réflexion au service et en appui sur le développement d'une intelligence collective

Dans cette perspective, notre catalogue continue à s'enrichir régulièrement de nouvelles formations et nous sommes certifiés certification QUALIOPi depuis 2021.



❖ [Les dispositifs de formation professionnelle et de facilitation des parcours professionnels](#) [Le Plan de Développement des compétences](#)

La formation professionnelle joue assurément un rôle déterminant dans la capacité d'une entreprise à concevoir et mener à bien sa stratégie de développement. Construire un plan de formation permet de prévoir et d'anticiper les besoins en compétences et en qualifications, de favoriser l'acquisition de savoir-faire et l'adaptation des salariés en fonction des objectifs déclinés dans les projets d'établissement, en lien avec le projet associatif dont les enjeux sont d'améliorer la qualité des accompagnements et des soins, de développer les pratiques d'évaluation interne et externe, de la culture de la bientraitance, d'adapter l'offre aux besoins et de développer les actions de prévention. Des orientations stratégiques de formation prioritaires en découlant sont définis tous les trois ans.

[Les autres dispositifs](#)

D'autres dispositifs de formation professionnelle permettent de faciliter les parcours professionnels des salariés comme le Compte Personnel de Formation (CPF), le Congé pour projet de transition professionnelle, le Conseil en Evolution Professionnelle (CEP), Le Bilan de Compétences (BC), la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), la Reconversion ou promotion par alternance (PRO A), le Développement Professionnel Continu (DPC)

Prévention de la fatigue professionnelle

La prévention de la fatigue professionnelle est un des axes prioritaires de la politique RH de l'Association.

Nous proposons entre autres : des séances d'analyse des pratiques professionnelles, des propositions de mutation dans le cadre de la procédure de mouvement interne, des aménagements de poste, des participations à des colloques, séminaires, des actions visant à contribuer à la Qualité de Vie au Travail...

L'Association LesPEP64 souhaite confirmer ses engagements en matière de prévention des risques professionnels

► Formation de toutes nos directions pour mieux appréhender et prévenir l'absentéisme au travail

Face aux enjeux de santé et d'employabilité des salariés, il est nécessaire d'agir sur l'absentéisme au travail.

Cette formation a permis à nos équipes de direction d'apporter des solutions préventives et correctives tout en mobilisant chaque acteur sur le sujet. Elle s'inscrit également dans une démarche d'amélioration continue.

► Poursuite de la démarche de prévention des risques professionnels

Déploiement de la démarche de formation en matière d'analyse des accidents de travail : 1er groupe intra formé avec ANTEIS en 2022 puis déclinaison de la formation animée en interne auprès des cadres et des représentants du personnel de chaque structure

► Poursuite du déploiement des formations CLACT animées par des animateurs PEP64 auprès de l'ensemble des professionnels autour des thématiques suivantes :

« Prévention des situations de violences dans les établissements PEP64 » et « Prévention des risques psychosociaux et bien-être au travail ».

► Mise en place d'une cellule d'écoute et d'accompagnement des salariés

En situation d'activité ou en congés maladies à travers des consultations spécialisées « souffrance et travail » grâce au partenariat avec le cabinet FORMETIS.

► Mise en place d'un collègue QVT « Qualité de Vie au Travail » par territoire pour prendre en compte de manière pluridisciplinaire les situations de mal-être.

Relations sociales dans l'établissement

L'établissement dispose d'instances représentatives renouvelées depuis les ordonnances dites « Macron ».

Instances	Attributions
Comité social et économique	Avis et information sur l'ensemble des évolutions associatives. Réclamations individuelles et collectives sur les salaires, l'application du code du travail et des autres dispositions légales relatives à la protection sociale ainsi que des conventions et accords applicables dans l'entreprise. Gestion des œuvres sociales.
Commission santé sécurité et conditions de travail	Promotion de la santé, de la sécurité et des conditions de travail dans chaque territoire. Réalisation d'enquêtes en matière d'AT ou de maladie professionnelle.
Représentants de proximité	Dialogue social de proximité. Questions individuelles de salariés relatives aux conditions de travail ou d'exécution du contrat de travail.

2.3.2 - Les moyens matériels

Mobiliers/immobiliers

Sur le site du Ditep Gérard Forgues
Parc de 3 hectares arborés ainsi qu'une aire de jeux, un terrain de football, un terrain de basket, un mur de pala des tables de ping-pong
Le « Château » destiné au pôle administratif/ internat et réfectoire et service répit aux aidants.
Un bâtiment « foyer des ados », une grande salle polyvalente et un bureau pour une psychologue.
Un bâtiment « unité enseignement ados ».
Un bâtiment composé au rez-de-chaussée d'une infirmerie/ d'un point calme/ d'une salle de repos et au premier étage, d'une bibliothèque/d'une salle informatique et d'un bureau psychologue.
Un bâtiment composé d'un bureau pour les ES/ d'espaces éducatifs et d'enseignement ainsi que d'une cuisine pédagogique.
Un bâtiment composé d'espaces éducatifs, thérapeutiques et d'enseignement sur deux étages (1 groupes d'usager aux besoins distincts par étage) .

Un bâtiment soin composé de bureaux et d'une salle de psychomotricité et d'une salle multi sensorielle.
Un espace accessible « personne à mobilité réduite » avec 2 chabres pmr et une kitchinette
Un foyer pour le service Ouzom (lieu de vie de jeunes de l'ASE) avec 3 chambres un bureau éducateurs, une pièce de vie avec cuisine séjour salon ; en rez de chaussée et une salle d'activité et une lingerie
Trois ateliers pour l'entretien des batiments

Sur l'antenne de Brossolette à Pau
Deux classes dont une qui accueille le service Répit Scolaire
Une salle de psychomotricité / ateliers
Une salle de réunion
Une cuisine pédagogique
Une salle d'activité
Un bureau de psychologues/Cadres
Cinq WC et une douche

Parc mobilier

Parc automobile	14 véhicules. + 2 remorques
Parc informatique	➤ Progiciel AIRMES. ➤ Logiciel QUALINEO (outils démarche qualité) ➤ Logiciel Paye (Cegi Alfa). ➤ Logiciel CDD. + mon coffre numérique ➤ Logiciel comptabilité (Yooz) Tous les bureaux, toutes les classes, la salle informatique et certains professionnels (direction, thérapeutes, coordonnateurs...) sont équipés d'ordinateurs dont la maintenance est assurée par le service informatique.

	Beaucoup de professionnels ont également des téléphones portables ou des tablettes (chauffeurs, psychologues, éducateurs..)
Sécurité incendie	Procédure incendie et centrale incendie

Sécurité des personnes accueillies

Procédure ou protocole	Finalités du protocole ou de la procédure
Classeur des procédures	Informar sur les modalités d'action dans l'établissement Normes et maintenance
Procédures RH	Informar sur le service minimum et les absences des salariés, sur les accidents du travail
Procédures Accompagnement des jeunes	Informar sur le déroulement des projets personnalisés et l'accompagnement des jeunes
Procédures soins	Informar sur les droits et prérogatives des salariés en regard de leurs fonctions sur l'accompagnement paramédical et médical des jeunes , sur la gestion des médicaments, du DLU...
Procédures hygiène sécurité	Informar sur les réflexes liés aux attentats Vigipirate, aux intrusions, à la gestion des DASRI, incendie
Procédures évènements, urgences,	Trois classeurs évènements qui englobent les plaintes et réclamations, EI, EIG, EIGS Informar sur l'appel au cadre d'astreinte Analyses des évènements Présentation au CVS
Procédures HACCP	Informar sur les modalités de sécurité liées à l'alimentation en service cuisine
Plan bleu, plan canicule	Informar le personnel sur les conduites à tenir
DUERP	Plan d'action sur les risques liés au travail et à la prévention

2.3.3 – Les modalités d'animation de l'équipe

La communication

Supports	Objectifs	Participants	Fréquence
Réunions interdisciplinaires de service sans CDS	Partage d'informations et analyse des situations Suivi du projet personnalisé Prise de décisions collectives Coordination Amélioration continue des pratiques Communication avec les familles Organisation des accompagnements	Par services	1 fois/semaine
Réunions de service avec CDS			1 fois/semaine
Conseil des maîtres		Equipe enseignante	1 fois/semaine
Répît aux aidants		Service + CDS	1 fois / 15 jours
Répît scolaire		Service + CDS	1 fois/semaine
Réunions Logistique/Transport	Partage d'informations Suivi des transports Suivi de l'entretien du parc mobilier, du parc extérieur, du parc automobile	CDS ou RE + l'équipe logistique	1 fois/quinzaine
Réunion cuisine		RE + service cuisine	1 fois/mois
PSU	Point de situation des usager, réflexion autour de situation urgente	RE, CDS, Psychologues, CPI, Infirmière, ASS, Médecin, Coordonnateur pédagogique	1 fois/mois
Réunions de direction (RECOOR)	Partager des éléments d'information, gérer le budget, les ressources humaines, analyser les situations individuelles, prospectives...	RE, CDS et sur invitation coordonnateur pédagogique	1 fois/semaine
Réunions d'expression des salariés	Mettre en commun et questionner de problématiques liées au fonctionnement et à la prise en compte des usagers	Tous les salariés	2 fois/an
Réunion du comité de pilotage du projet d'établissement	Valider les grands axes de travail du projet d'établissement, suivre et évaluer le plan d'action du projet d'établissement	Au volontariat + équipe de direction	1 fois/trimestre

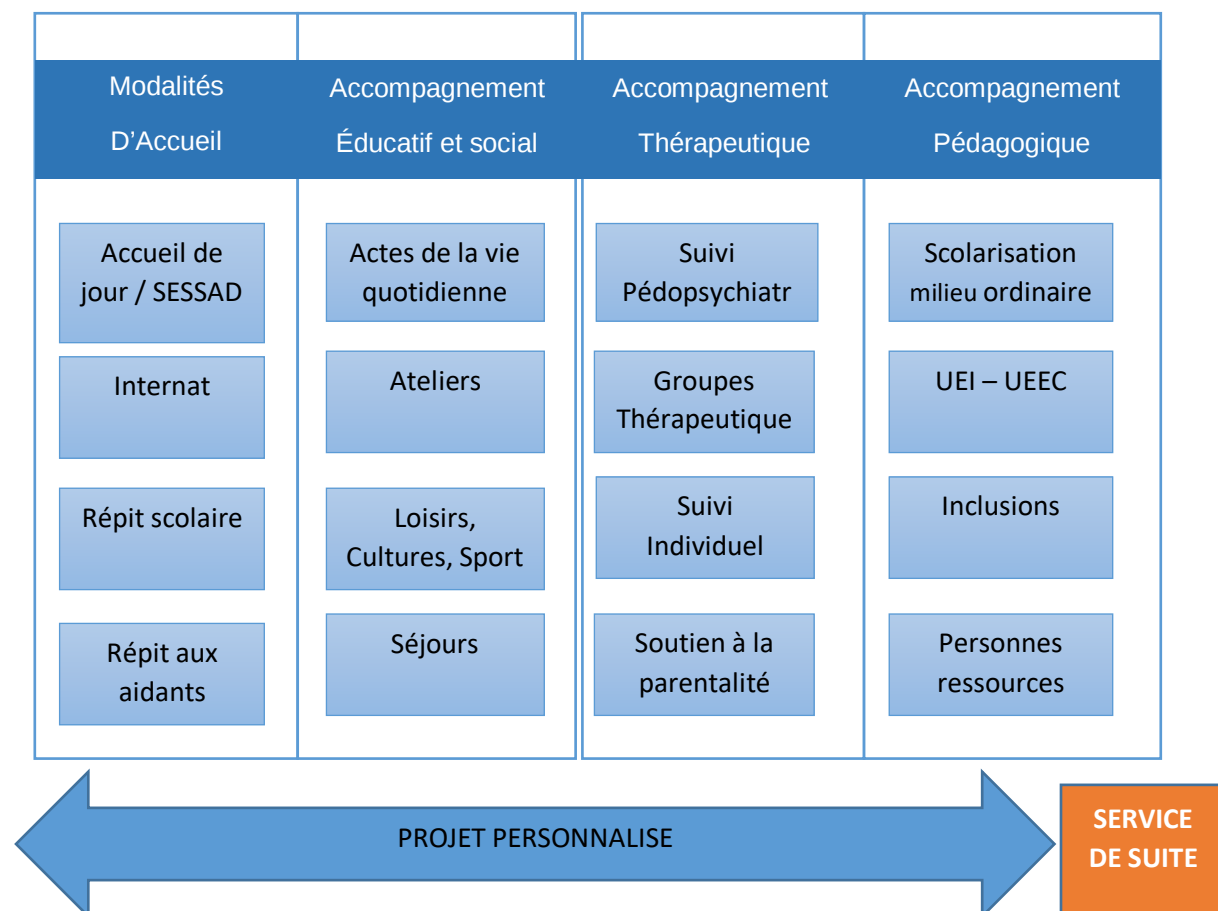
Réunions institutionnelles	Rappeler les orientations stratégiques de l'Association et de l'établissement Partager les informations relatives à l'actualité du secteur	Tous les salariés	2 fois/ans
Analyse des pratiques professionnelles		Tous les salariés	3 fois/an
Régulation		Par services en fonctions des besoins	3 fois/an
Supervision		Par services en fonctions des besoins	3 fois/an

Les supports

Supports	Objectifs	Destinataires
AIRMES	Logiciel de transmission pour suivre et organiser l'accompagnement des jeunes	Tous les salariés
Comptes rendus de réunion	Informier sur l'avancée des accompagnements des jeunes et sur les organisations de la semaine	Tous les salariés concernés
Tableaux d'affichages	Informier sur les éléments de fonctionnement du service et les notes associatives	Tous les salariés
Plannings	Informier sur les présences absences du personnel et les horaires de travail	Tous les salariés
Classeur des procédures	Informier sur les procédures en fonctions des thématiques et sur les modalités d'actions	Tous les salariés
Livret d'accueil des personnels embauchés	Informations sur le droit conventionnel du salarié, sur le fonctionnement associatif et de l'établissement	Tous les salariés
Notes de service	Informier sur les décisions et les mesures prises	Tous les salariés

Organisation et principe d'action

3.1 – Les principes d'accompagnement



3.1.1 – Parcours de l'utilisateur

Modalités d'admission

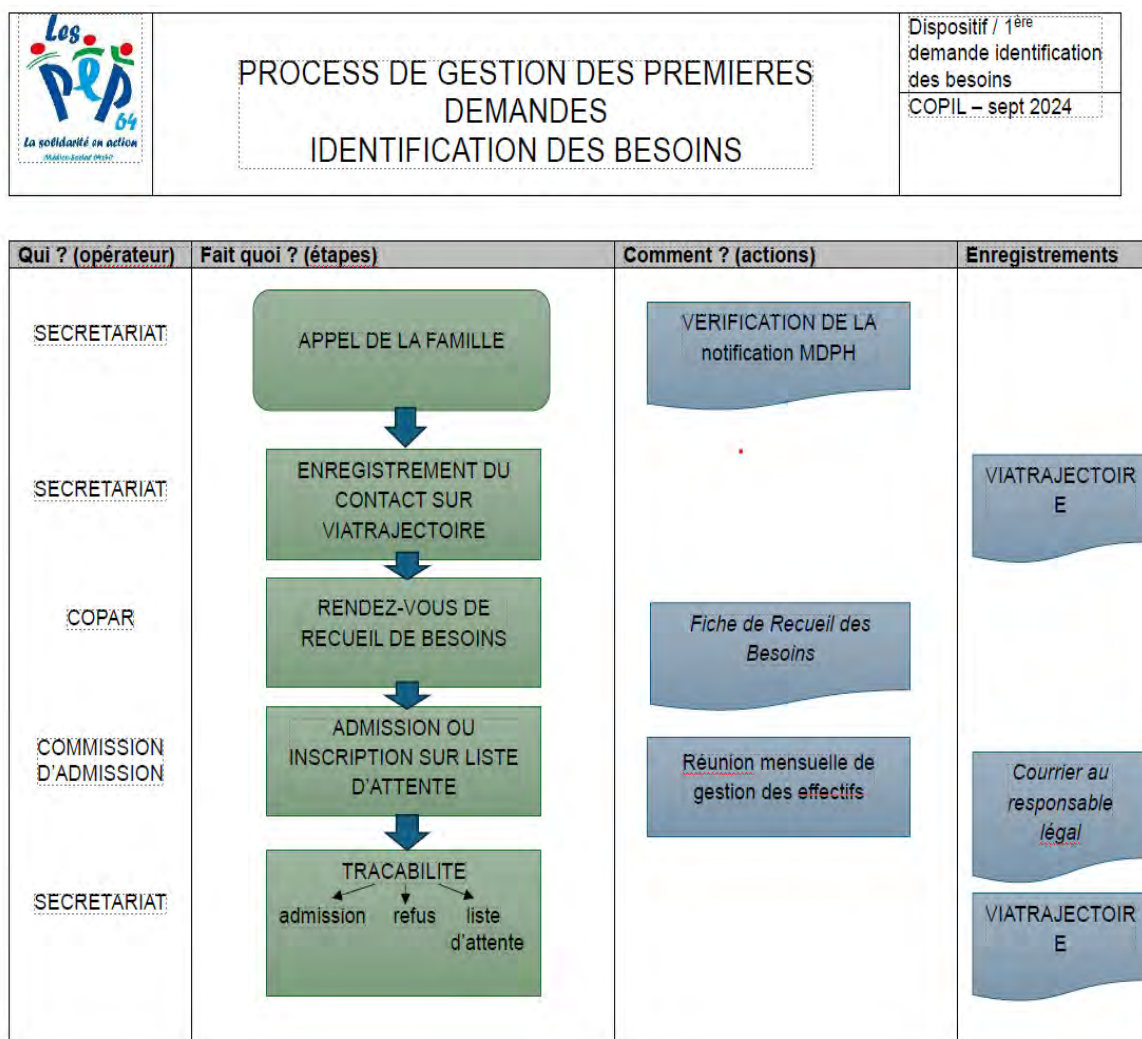
Conformément aux Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP), l'admission est définie par une procédure interne qui est ajustée régulièrement. Pour permettre la fluidité du parcours, le dispositif s'engage à apporter une réponse dans un délai d'1 mois. L'entrée pourra éventuellement être différée selon la liste d'attente. Cette phase d'admission et d'accueil est fondamentale et vise à :

- Poser les bases de la coopération avec le jeune et sa famille.
- Recueillir les données nécessaires à la compréhension de la situation du jeune et de sa famille et leurs attentes par le CDS et ou CPI

- Instaurer une relation de confiance avec le CPI qui deviendra le fil conducteur dans l'élaboration et la mise en œuvre du Projet Personnalisé, en lien avec l'ensemble des intervenants en interne comme en externe.

L'admission en DITEP est un « passage » dans la vie de l'jeune, de l'adolescent et du jeune adulte

Les différentes étapes du parcours :



Orientation et Notification MDPH

Pour que votre jeune soit accueilli en DITEP, il faut une décision de la Commission des droits et de l'autonomie de la Maison départementale des personnes handicapées. Une fois la notification reçue, vous prenez contact avec le secrétariat du DITEP qui vous orientera vers le coordinateur de parcours pour le recueil des besoins.

Après cette étape une admission ou inscription sur liste d'attente est décidé par la commission d'admission qui se réunit une fois par mois. Une fois l'orientation effectuée, une notification est envoyée (MDPH)

Proposition d'accompagnement

La présentation de la situation du jeune, le recueil des besoins et attentes, ainsi que des informations sur la scolarité, les soins, et le soutien social sont réalisés par un cadre de l'établissement et les professionnels concernés.

Une proposition d'accompagnement est élaborée en présence du jeune, de sa famille, des partenaires et des professionnels du DITEP :

Cette proposition inclut :

- Un repérage des besoins actuels.
- Une identification des demandes du jeune et de sa famille.
- Une proposition d'Emploi du Temps (EDT).
- L'indication de l'appartenance à un groupe de besoins du DITEP.
- Projection sur une date d'entrée.

Accueil du jeune

Le jeune est accueilli sur son groupe d'appartenance avec un parrain d'accueil (un autre jeune du groupe) et est présenté à l'éducateur référent. Cette étape vise à faciliter l'intégration de du jeune dans son nouvel environnement.

Le groupe a été au préalable informé de l'arrivée du jeune.

Période d'observation

Une période d'observation de 3 à 6 mois est mise en place pour ajuster les accompagnements et faire des propositions adaptées aux besoins identifiés durant cette période.

Premier PP

Le DITEP utilise la nomenclature SERAFIN-PH pour élaborer le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PP) comme le stipule la loi de 2007 :

- Soins
- Autonomie
- Participation sociale

La notion de projet individuel est introduite par la loi 2002.2, qui précise que chaque usager a droit à une « prise en charge et un accompagnement individualisé de qualité favorisant son développement, son autonomie et son insertion, adaptés à son âge et à ses besoins, respectant son consentement éclairé qui doit systématiquement être recherché lorsque la personne est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision ».

Le premier Projet Personnalisé (PP) est organisé au maximum 6 mois après l'accueil, en présence de la famille, du jeune, des professionnels du DITEP, et des partenaires. Cette réunion permet :

- D'échanger autour des observations de chacun.
- De partir de la demande du jeune et de sa famille.
- De définir des objectifs.
- De mettre en œuvre et d'ajuster les modalités d'accompagnements aux besoins.

PP annuel

Un PP est organisé une fois par an pour réévaluer le projet. Le projet est constamment discuté et réfléchi par l'équipe pluridisciplinaire en co-construction avec le jeune et sa famille et en collaboration avec les partenaires afin de l'ajuster au plus près des besoins.

Modalités de sortie

L'admission en DITEP est un « passage » dans la vie du jeune qui constitue une étape importante de ce parcours, avec un avant et un après. La sortie du DITEP est envisagée comme une transition et non comme une rupture ou une fin. L'après DITEP est pensé pendant l'accompagnement. En fonction de l'évolution du jeune une orientation sera proposée à la famille afin de fixer, au-delà des objectifs d'insertion scolaire ou professionnelle, les modalités de l'accompagnement à mettre en place si nécessaire et son évolution.

- Accord Commun : À l'issue d'un commun accord avec le jeune et sa famille, sans attendre systématiquement l'échéance de la notification, lorsque les objectifs ont été atteints et/ou les modalités de relais sont opérationnelles (réorientation, retour dans le milieu ordinaire, etc.).

En vertu du Décret n° 2009-312 du 05/04/2009, l'établissement ou le service assure l'accompagnement de l'insertion sociale et professionnelle de l'adolescent à sa sortie. Pour apporter son appui au jeune, à sa famille et ou à des partenaires, en liaison avec les professionnels compétents auxquels il ne se substitue pas, l'établissement apporte son

concours aux démarches nécessaires pour faciliter l'insertion professionnelle et sociale. Cet accompagnement est poursuivi sur une durée minimum de trois ans.

La préparation et le suivi à la sortie font partie intégrante de l'accompagnement, visant la continuité du parcours la pérennisation des acquis bien au-delà de l'accompagnement par le DITEP

3.1.2 – Le CPI, le référent

[Le Coordonnateur de projet individuel \(CPI\)](#)

Les missions sont celles que rappelle l'ANESM dans sa RBPP de 2012 « les attentes de la personne et le projet personnalisé » :

Le coordinateur du PP est l'interlocuteur privilégié des parties prenantes au projet. Il veille au déroulement des phases du projet et à la cohérence des interventions et fait en sorte d'associer les professionnels intervenant à temps partiel ou ne participant pas aux réunions du PP. Le CPI veille au déroulement des phases du PP, telles que définies dans la procédure pôle :

- Il reçoit les souhaits de l'utilisateur avant le PP en collaboration avec le référent,
- Il veille à la cohérence de présynthèse (Airmes) et élabore la synthèse,
- Il présente la situation en début de PP, en coopération avec le référent, rappelle les objectifs du précédent PP,
- Il anime le PP en coopération avec un cadre de l'institution présent,
- Il fixe les objectifs du PP à l'issue de la synthèse et alimente l'outil de suivi,
- Il formalise l'ensemble dans un avenant au CS,

Il propose cet avenant à l'utilisateur et/ou à ses représentants légaux (s'il est mineur) en fin de PP pour signature.

[Le référent](#)

Les missions sont celles que rappelle l'article D 312-59-10 du CASF, créé par le Décret n°2005-11 du 6 janvier 2005 :

« L'équipe interdisciplinaire comporte une équipe éducative qui veille au développement de la personnalité et à la socialisation des jeunes, des adolescents et des jeunes adultes, les suit dans leur vie quotidienne et dans la réalisation de leur projet personnalisé d'accompagnement, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'établissement.

La fonction de référent est assurée au sein de l'équipe interdisciplinaire. Elle favorise pour chaque jeune, adolescent ou jeune adulte accueilli et sa famille la continuité et la cohérence

de l'accompagnement. Ses modalités de mise en œuvre sont prévues par le projet d'établissement. »

« Le référent du jeune est l'interlocuteur privilégié de celui-ci et de sa famille, à lui ensuite de faire le lien avec les autres professionnels de l'équipe. Il doit s'appuyer sur l'équipe pluridisciplinaire pour apporter la réponse la plus adéquate. Chaque usager ne peut avoir qu'un seul référent, un co-référent peut être nommé. »

Il rédige des écrits concernant les jeunes qu'il suit en référence et participe à leur Réunion d'Elaboration de Projet.

Le référent est désigné avant l'arrivée de l'usager dans l'institution et son identité est communiquée à l'usager et à ses représentants légaux.

Il veille à la mise en œuvre du PP, en lien avec le coordinateur de projet, et il en suit la progression et s'assure de la cohérence globale des accompagnements proposés.

Il peut recevoir les souhaits de l'usager ou de ses représentants légaux, en lien avec CPI

3.1.3 – Développement de l'expression et de la participation

Un CVS se tient au moins 3 fois par an et davantage à la demande du président du CVS. Les participants sont élus et ils représentent les personnes accompagnées, les familles et les professionnels du DITEP. Des partenaires locaux sont régulièrement conviés, notamment le maire de la commune.

Place de l'usager

❖ L'Usager, Acteur de Son Parcours

Il est impératif de considérer le jeune comme un sujet à part entière, détenteur de droits et capable d'exprimer ses besoins, ses aspirations et ses préoccupations.

La co-construction du Projet Personnalisé (PP) est le fruit d'une collaboration étroite entre le jeune, sa famille et l'équipe interdisciplinaire, garantissant ainsi son adhésion et sa motivation.

Le jeune est informé de manière claire et accessible de ses droits, des modalités d'accompagnement proposées et des possibilités de recours.

❖ La Valorisation de la Parole et de l'Expression du jeune

La mise en place de dispositifs favorisant l'expression du jeune, tels que des entretiens individuels, des groupes de parole ou des outils de communication adaptés, est essentielle.

L'écoute active et la bienveillance des professionnels sont indispensables pour instaurer un climat de confiance et permettre au jeune de se sentir entendu et compris.

La prise en compte des avis et des suggestions du jeune dans l'évaluation et l'ajustement du PP est un gage de respect et de reconnaissance de son expertise.

❖ **Le Développement de l'Autonomie et de la Capacitation (Empowerment) du jeune :**

L'accompagnement doit viser à renforcer les compétences sociales, émotionnelles et cognitives du jeune, afin de favoriser son autonomie et son insertion sociale.

La promotion de l'autodétermination et de la prise de décision, en encourageant le jeune à s'impliquer dans les choix qui le concernent, est un axe majeur.

L'accompagnement doit s'inscrire dans une perspective de développement du pouvoir d'agir du jeune, en valorisant ses ressources et ses potentialités en prenant en compte ses fragilités.

Place des familles

Les familles occupent une place centrale dans le dispositif d'accompagnement de leur jeune ou adolescent.

❖ **La Reconnaissance de l'Expertise Familiale:**

Les familles sont considérées comme les premières expertes de leur jeune, connaissant son histoire, ses besoins et ses particularités.

Leurs connaissances et leurs expériences sont valorisées et prises en compte dans l'élaboration et la mise en œuvre du PP et du parcours du jeune. Leurs préoccupations et leurs attentes et leur temporalité sont entendues et respectées.

❖ **Le Soutien à la Fonction Parentale:**

L'accompagnement doit viser à renforcer les compétences parentales, en apportant aux familles un soutien éducatif, psychologique et social adapté.

Des espaces d'échange et de partage d'expériences sont proposés aux familles, afin de favoriser leur solidarité et leur entraide. (CVS, Café parents par exemple)

Les familles sont informées et impliquées dans les différentes étapes de l'accompagnement de leur jeune.

Les familles bénéficient d'informations sur leurs droits communs.

❖ **La Collaboration et le Partenariat avec les Familles:**

La mise en place d'une communication régulière et transparente avec les familles est essentielle pour instaurer une relation de confiance.

Les familles sont associées aux instances de réflexion et de décision du DITEP, afin de garantir leur participation à la vie de l'établissement. (CVS)

Le développement de partenariats avec les Associations de familles et les autres acteurs locaux est encouragé.

❖ La Coordination et le Travail en Réseau avec les Familles:

La coordination des interventions des différents professionnels intervenant auprès de la famille est essentielle pour garantir la cohérence et la continuité de l'accompagnement. Le travail en réseau avec les partenaires locaux (services sociaux, Associations, etc.) permet de mobiliser les ressources nécessaires pour soutenir la famille. L'idée est de faire le lien entre tous les intervenants dans le suivi du jeune et de sa famille.

3.2 – Postures éducatives et gestion des paradoxes

3.2.1 – Posture et éthique de l'intervention, mise en œuvre des droits et libertés

Posture et éthique de l'intervention

La posture professionnelle en DITEP doit s'adapter aux singularités du public accueilli : enfants, adolescents et jeunes adultes présentant des difficultés psychologiques et/ou des troubles du comportement qui perturbent gravement leur socialisation et leur accès aux apprentissages. Elle implique une capacité à ajuster constamment les interventions et postures en fonction des besoins individuels et de l'évolution de chaque jeune.

Une collaboration étroite, entre les différents professionnels (éducateurs, enseignants spécialisés, psychologues, psychiatres, etc.), est nécessaire pour assurer la cohérence et la continuité des interventions. La capacité à travailler en équipe, à partager les informations essentielles et à coordonner les actions est indispensable.

❖ Dimension thérapeutique éducative et pédagogique:

- La posture professionnelle en DITEP se situe à l'intersection du soin et de l'éducation et du pédagogique
- Elle implique de conjuguer les approches thérapeutiques visant à apaiser les souffrances psychiques et les approches éducatives visant à favoriser le développement des compétences sociales et cognitives.

❖ Éthique et déontologie:

- Le respect de la confidentialité, de la dignité et des droits des jeunes est fondamental.
- Les professionnels adoptent une attitude bienveillante, empathique et non jugeant, tout en fixant des limites claires et en maintenant une distance professionnelle adaptée.

- Les comportements défis demandent un ajustement et une réflexion régulières aux professionnels.

Au niveau associatif, un Comité Ethique a été créé. Il est composé de représentants des personnes accompagnées, de professionnels, de représentants de familles, et de personnes qualifiées le cas échéant. Il a pour but de questionner le sens des pratiques, et de travailler les paradoxes de l'accompagnement des usagers que l'on rencontre habituellement dans les structures de type foyer. Pour traiter des plus connues, l'on peut y loger la contrainte du collectif confrontée au renforcement de l'individualisme, ou encore la notion de sécurité à celle de liberté de choix des prestations et de la liberté d'aller et venir, ou aussi celle du respect des droits et des libertés de l'utilisateur avec les obligations légales de l'établissement. Un membre du personnel de l'établissement est membre du comité éthique. Le responsable d'établissement en a été un des membres fondateurs. Des avis sont écrits par un comité de rédaction issu de ce même comité éthique associatif et diffusé à tous les professionnels ainsi que sur le site de l'Association, accessible à toute personne qui le souhaite.

Qui peut le saisir : le jeune accompagné, le représentant légal, toute personne impliquée dans le parcours d'accompagnement du jeune accompagné. Les professionnels de l'Association LesPEP64, les administrateurs de l'Association LesPEP64, les partenaires, le comité d'éthique.

❖ **En résumé, la posture professionnelle en DITEP exige des professionnels :**

- Une solide expertise dans le domaine de la santé mentale et de l'éducation spécialisée.
- Une grande capacité d'adaptation, de flexibilité et de réactivité.
- Un sens aigu de l'éthique et de la déontologie.
- Des compétences relationnelles et communicationnelles développées.
- Une aptitude à travailler en équipe et à coordonner les interventions.

Mise en œuvre des droits et libertés

Au sein de notre DITEP, l'information sur les droits et libertés est communiquée à chaque jeune de manière claire et adaptée à ses capacités de compréhension. Nous nous efforçons de favoriser leur pleine compréhension et leur participation active. Nos professionnels s'engagent à promouvoir l'exercice des droits fondamentaux et des libertés individuelles de chaque jeune accompagné. Notre accompagnement repose sur une approche globale, qui considère toutes les dimensions de la personne, en tenant compte des spécificités liées à leurs troubles et à leurs besoins individuels.

Le DITEP s'engage à lutter contre toute forme de discrimination fondée sur l'origine, l'apparence, l'orientation sexuelle, le handicap, l'âge, les opinions ou les convictions. Ces principes sont systématiquement intégrés et évalués lors de l'élaboration du Projet Personnalisé (PP), en collaboration étroite avec le jeune et sa famille.

En garantissant le respect des droits de chaque jeune, notre équipe vise à contribuer à leur qualité de vie, en reconnaissant et en valorisant leur singularité.

Mise en œuvre des droits et libertés	
Accompagnement Adapté	Le DITEP s'engage à définir les besoins spécifiques de chaque jeune, en tenant compte de ses difficultés psychologiques et d'apprentissage, de ses potentialités et ressources et à élaborer un PP en concertation et consensus. Ce PP, révisé annuellement, vise à favoriser un environnement valorisant, une réponse à ses besoins à travers des objectifs et prestations où la parole du jeune est respectée. Nous soutenons son pouvoir d'agir au quotidien, en adaptant vie privée et collective à ses besoins.
Information	Le DITEP s'assure que chaque jeune reçoit une information claire, compréhensible et adaptée sur ses droits, libertés, et le fonctionnement du dispositif, en tenant compte de ses capacités cognitives, psychiques et émotionnelles.
Libre Choix, Consentement Éclairé	Dans la mesure du possible, nous offrons des choix adaptés aux jeunes. Nous veillons à obtenir leur consentement éclairé, en expliquant les conditions et conséquences de l'accompagnement, et en nous assurant de leur compréhension. Leur participation directe, et avec leur représentant légal, est garantie lors du recueil des besoins et attentes mais aussi lors de l'élaboration du PP. Le jeune peut se faire accompagner de la personne de son choix lors des démarches.
Exercices des Droits	Le DITEP permet aux jeunes de renoncer ou modifier leurs prestations par écrit.
Respect des Liens Familiaux	Nous favorisons le maintien des liens familiaux, dans la mesure du possible, en autorisant les rencontres, en impliquant les familles dans la vie quotidienne, dans la réflexion conjointe des postures éducatives, en fonction des souhaits et possibilités de l'jeune.
Protection	Nous assurons la protection des jeunes et de leur dossier, le respect de la confidentialité, et obtenons leur accord formel pour toute transmission

	d'informations. La sécurité des données est garantie via le DMP. Aussi, il est soumis à des documents administratifs autorisant le partage d'informations, signés par les détenteurs de l'autorité parentale.
Prévention et Soutien	L'établissement met en place des outils et espaces de prévention en lien avec la vie relationnelle, affective et sexuelle, de la parentalité. Aussi, il existe une adaptabilité des accompagnements à l'état psycho émotionnel de l'jeune.
Exercices des Droits Civiques	Le DITEP soutient l'exercice des droits civiques des jeunes, et les professionnels s'abstiennent d'exprimer des opinions politiques. Des ateliers civiques et citoyens sont en place au sein du DITEP et se déploient vers les services de droits communs (école, collège, ...).
Pratiques Religieuses	Nous respectons les croyances, convictions et pratiques religieuses des jeunes.
Dignité et Intimité	La dignité et l'intimité de chaque jeune sont préservées, tant sur les espaces de vie commune qu'individuels. Nous adaptons nos pratiques à la réalité de nos locaux afin de garantir l'intimité et la dignité de chacun. Une charte du "vivre ensemble" a été co- construite avec les jeunes.

3.2.2 – Prévention et gestion de la maltraitance, promotion de la bientraitance

L'Association s'est dotée d'une procédure interne de gestion des faits de maltraitance, en lien avec les obligations légales et réglementaires en la matière. Cette procédure a été traduite en fiche réflexe pour en garantir la bonne application par les personnels.

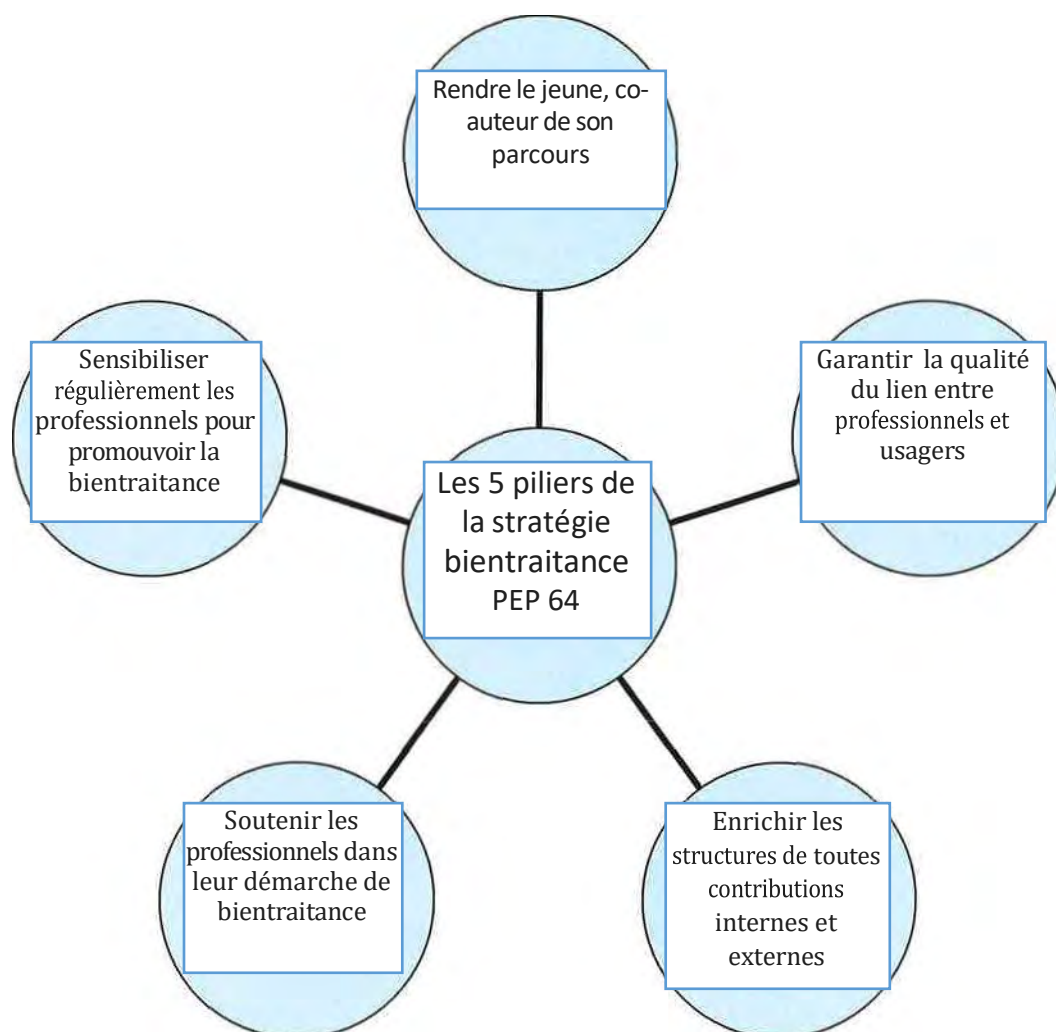
Le document, dans sa version 4 est en place au DITEP. Lui sont annexés des fiches type de signalement. Parallèlement, un travail d'analyse et de cotation sur l'ensemble des faits potentiels de maltraitance a été réalisé, cette cartographie ayant débouché sur un plan de prévention dont les actions seront déclinées tout au long de la durée de ce projet d'établissement. Les faits de maltraitance sont analysés régulièrement au sein des CVS et font l'objet d'un regard annuel global au sein de l'institution. Un registre de ces faits est tenu dans l'établissement.

Quant à la promotion de la bientraitance, un travail conséquent a là-aussi été réalisé. Il a notamment conduit à diverses actions de sensibilisation mais aussi à la définition dans l'institution, avec l'ensemble des parties prenantes, de la notion de bientraitance.

Suite à ce travail, la définition suivante a été arrêtée : « *La bientraitance s'inscrit dans le cadre d'une démarche volontaire, d'une culture partagée et d'un projet éthique. Il s'agit d'un processus toujours en mouvement, se caractérisant par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de l'accompagnement. Elle vise le bien-être de la personne dans le but de devenir autonome d'avancer sur son projet en prenant en compte ses besoins et ses envies, ses droits et ses devoirs.* »

Une procédure fixant la stratégie associative de promotion de la bientraitance a également été produite, accompagnée d'une fiche réflexe.

❖ **Infographie de synthèse de la stratégie associative de la bientraitance**



Les professionnels suivent régulièrement des formations, ainsi que des séances d'analyse de la pratique, de supervisions et de régulations avec un cabinet extérieur. Ces séances de travail sont également un espace de réflexion autour de l'accompagnement de situations complexes et permettent de réguler les interactions et les postures professionnels.

Une procédure en place porte à la fois sur les notions de maltraitance et ses définitions juridiques, et rappelle les fondements légaux de la notion de signalement et les éléments d'action préconisés si des cas étaient avérés et connus.

3.2.2 – La gestion des paradoxes

La gestion des paradoxes au DITEP est un défi majeur, nécessitant une approche nuancée et adaptative. Ces paradoxes émergent souvent des tensions inhérentes à la mission même du DITEP : concilier soin et éducation, individualisation et collectif, ouverture sur l'extérieur et protection du jeune. La gestion des paradoxes dans un DITEP actuel exige une réflexion approfondie, notamment face aux enjeux d'inclusion et de pouvoir d'agir des jeunes.

- **Reconnaître et accepter les paradoxes** : La première étape consiste à identifier les tensions paradoxales (exemple : besoin de stabilité vs nécessité de changement). Il faut les reconnaître comme des éléments constitutifs du DITEP et non comme des obstacles insurmontables.
- **L'inclusion comme priorité** : Les DITEP doivent s'engager à développer des stratégies d'inclusion qui dépassent la simple présence physique, en tenant compte des besoins complexes de chaque jeune.
- **Développer une culture de la flexibilité et de l'adaptation** : Les équipes doivent être capables de naviguer en ajustant leurs pratiques en fonction des situations.
- **Favoriser la communication et la co-construction** : Les échanges réguliers entre les différents acteurs (jeunes, familles, professionnels) permettent de mieux comprendre les enjeux et de trouver des solutions négociées.
- **Le développement de l'autonomie au cœur de l'accompagnement** : Les interventions doivent être structurées pour favoriser l'autonomie des jeunes, tout en assurant un cadre stable et sécurisé.
- **Une collaboration famille-jeune équilibrée** : Il est essentiel de trouver des modalités pour impliquer les familles tout en respectant et promouvant l'indépendance et les choix personnels des jeunes.
- **L'ouverture citoyenne et la protection** : Les DITEP ont la responsabilité de faciliter l'ouverture des jeunes sur le monde et leur participation civique, tout en les protégeant des vulnérabilités associées à leurs troubles.
- **La valorisation des compétences** : Les pratiques doivent intégrer la reconnaissance et le développement des compétences des jeunes, parallèlement à l'accompagnement de leurs difficultés.

- **La personnalisation des parcours** : L'adaptation des interventions aux besoins uniques de chaque jeune doit guider l'action, tout en maintenant une cohérence dans l'accompagnement.
- **L'innovation responsable** : L'intégration de nouvelles approches et de créativité doit se faire dans le respect des cadres légaux et institutionnels.
- **Le renforcement de l'inter professionnalité** : La collaboration efficace entre professionnels, reconnaissant la spécificité de leurs expertises, est indispensable.
- **Mettre en place des espaces de réflexion et de régulation** : Ces espaces permettent d'analyser les situations complexes, de partager les questionnements et de construire des réponses collectives.
- **S'appuyer sur des référentiels théoriques et éthiques clairs** : Ils servent de boussole pour guider les décisions et les actions, tout en laissant une marge de manœuvre pour l'adaptation aux singularités de chaque situation.
- **Soutenir les équipes dans leur capacité à tolérer l'incertitude** : La gestion des paradoxes implique d'accepter de ne pas avoir de réponses toutes faites et de naviguer dans un environnement en constante évolution.
- **Évaluer régulièrement les pratiques et les dispositifs** : Il est essentiel de tirer des enseignements des expériences, d'ajuster les modalités d'accompagnement et de faire évoluer le projet d'établissement.

3.3 – Qualité, évaluation

3.3.1 – Gestion et pilotage de la qualité

Depuis 2021, un Comité de Pilotage Associatif de Qualité se réunit régulièrement pour impulser, produire, étudier toute question de rapportant à la qualité et devant donner lieu potentiellement à la création d'un support spécifique.

Représentatif des 3 territoires de l'Association, regroupant les Directeurs Territoriaux et des Responsables d'Etablissement autour du Directeur Général Adjoint, son animateur, le CPAQ a produit une 20aine de documents qualité dans le cadre d'une mise en conformité de nos actions, dans le cadre de la légalité de nos interventions. Ceux-ci ont été intégrés à un portfolio qualité, portefeuille plastifié regroupant les fiches réflexes déduites des supports qualité complets : chaque salarié peut ainsi faire référence en permanence à ces documents et aller récupérer, autant que de besoin, la version complète dans la base documentaire qualité de l'Association ou de sa structure.

Dans le cadre de l'intégration de nouveaux collaborateurs, un accès à des tutoriels pour chaque document qualité a également été construit, une plateforme d'e-learning permettant à

chacun de se connecter afin de suivre un programme de présentation agrémenté de quizz ludiques pour marteler le message qualité ciblé.

L'ensemble vient alimenter, avec les évaluations qualité, la démarche associative d'amélioration continue de la qualité.

3.3.2 – Evaluation

Toutes les structures de l'Association ont été évaluées par un cabinet extérieur entre fin 2023 et début 2024, en lien avec l'échéance de nos CPOM. S'en suivent des plans d'action par structure, intégrés aux rapports annuels d'activité, alimentant la dynamique d'amélioration continue.

Par ailleurs, des points réguliers à visée évaluative sont organisés en structure, mais aussi des sensibilisations en lien avec les thématiques du référentiel HAS, pour lesquelles un programme complet a été construit et diffusé à tous.

3.3.3 Stratégie de sécurisation des données

Le logiciel AIRMES, utilisé pour gérer le Dossier de l'Usager Informatisé (DUI), met en œuvre un ensemble de mesures techniques et organisationnelles visant à assurer la sécurité des données personnelles des usagers. La sécurisation de ces données repose sur trois axes principaux : la confidentialité, l'intégrité et la disponibilité.

Confidentialité des données

Le logiciel AIRMES garantit la confidentialité des données en utilisant des techniques de chiffrement robustes. Ainsi, les données sont chiffrées à la fois lors de leur stockage dans les bases de données et lors de leur transmission, via le protocole SSL/TLS. L'accès aux informations est restreint grâce à des mécanismes d'authentification et de gestion des droits d'accès, avec des profils d'utilisateurs spécifiques à notre organisation, définis en fonction du rôle professionnel. De plus, les environnements de développement, de test et de production sont séparés pour éviter toute fuite accidentelle de données.

Intégrité des données

AIRMES met en place des mesures pour garantir l'intégrité des données. Chaque modification des données est tracée dans des journaux d'audit, permettant de suivre les actions réalisées par les utilisateurs. Cette vigilance permet de maintenir une qualité de données optimale, essentielle pour la prise en charge des usagers.

Disponibilité des données

Pour assurer la disponibilité des données, des sauvegardes automatiques régulières sont effectuées et stockées dans des lieux sécurisés et séparés. L'infrastructure d'AIRMES est conçue pour être résiliente, avec des mécanismes de redondance qui permettent de minimiser les interruptions de service. Les serveurs sont hébergés en France, dans des zones géographiques distinctes, et l'hébergeur est agréé pour gérer des données de santé (HDS), ce qui garantit la sécurité et la conformité des données de santé.

Conformité réglementaire

Le logiciel AIRMES respecte les exigences du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), garantissant une gestion responsable des données personnelles. Il est également conforme aux normes de sécurité reconnues, telles que l'ISO 27001 et le NIST, assurant ainsi une protection des données conforme aux standards internationaux.

Déploiement des services numériques

L'intégration de l'Identifiant National de Santé (INS), du Dossier Médical Partagé (DMP), et de la Messagerie Sécurisée en Santé (MSS) est en cours de déploiement (fin juin 2025) au sein de notre organisation et offre plusieurs avantages. L'INS permet une identification unique et sécurisée des usagers, tandis que la MSS assure des échanges sécurisés et cryptés entre les professionnels et partenaires de santé et de l'accompagnement (médicosocial). Le DMP centralise toutes les informations médicales de l'utilisateur, facilitant ainsi la coordination des soins et l'accès aux données pour les différents professionnels. Ces outils permettent également de réduire les erreurs administratives et d'améliorer la qualité d'accompagnement. Le déploiement de ces services permet aussi de se conformer aux réglementations de santé, telles que le RGPD et la Loi Informatique et Libertés. Le DMP est accessible par l'utilisateur lui-même via un portail sécurisé, offrant une transparence accrue et un contrôle sur ses données de santé.

Conformité au RGPD

L'Association LesPEP64 est en cours de mise en conformité avec le RGPD. Elle applique les principes de licéité, loyauté et transparence dans la collecte et le traitement des données personnelles. Ces données sont collectées uniquement dans des objectifs légitimes et ne sont conservées que pour la durée nécessaire. Un registre des traitements a été mis en place, et un Délégué à la Protection des Données (DPO) a été nommé pour accompagner cette démarche de conformité.

En ce qui concerne les droits des usagers, l'Association facilite l'exercice de leurs droits (accès, rectification, effacement, opposition, portabilité) grâce à une procédure claire et

transparente. De plus, des mesures techniques sont mises en œuvre pour sécuriser les données, notamment par un stockage sécurisé et des mots de passe robustes. Une sensibilisation des salariés et bénévoles aux bonnes pratiques de protection des données est également en cours.

Gestion des violations de données

L'Association dispose également d'une procédure de gestion des violations de données, permettant de réagir rapidement et efficacement en cas d'incident. Cette procédure est régie par une charte informatique, qui clarifie les principes du RGPD au sein de l'organisation.

3.4 – Axes de développement

3.4.1 – Axes relatifs à l'organisation : Optimisation de la Structure et des Partenariats

Coordination interne et externe renforcée :

- Mise en place de protocoles de communication clairs entre les services du DITEP et les partenaires.
- Utilisation de plateformes numériques sécurisées pour le partage d'informations et le suivi des projets personnalisés (PP).
- Organisation de réunions interdisciplinaires régulières et structurées, favorisant la co-construction et le suivi des décisions.
- Renforcement des liens avec les familles via des outils et des compétences déployées par l'Association.

Gestion optimisée des ressources humaines et matérielles :

- Plan de formation continue adapté aux besoins spécifiques des professionnels et aux évolutions du secteur.
- Dispositifs de soutien et de régulation pour prévenir l'épuisement professionnel.
- Espaces de partage et d'analyse des pratiques pour renforcer la cohésion d'équipe.
- Optimisation des ressources matérielles et financières.

Développement de partenariats stratégiques :

- Cartographie des partenaires locaux et identification des leviers de collaboration, en lien avec le réseau des PEP 64.

- Conventions de partenariat formalisant les collaborations et les objectifs communs.
- Événements et rencontres favorisant les échanges et les collaborations.
- Développement des réseaux partenariaux, afin d'étoffer l'offre de service.

Amélioration continue de la qualité et de l'évaluation :

- Système d'évaluation des pratiques basé sur des indicateurs pertinents et les retours des bénéficiaires.
- Enquêtes de satisfaction auprès des jeunes et des familles.
- Participation aux démarches qualité (certification, etc.) et aux travaux des PEP 64.

3.4.2 – Axes relatifs au public accompagné : Individualisation et Inclusion Réelle

Renforcement de l'inclusion et du pouvoir d'agir :

- Stratégies favorisant une inclusion scolaire, sociale et professionnelle.
- Ateliers et groupes de parole favorisant l'expression et la prise de décision.
- Valorisation des compétences et des initiatives des jeunes.
- Développement des méthodes d'Empowerment.

Réponse individualisée aux besoins spécifiques :

- Formations spécifiques pour les professionnels sur les troubles des jeunes.
- Outils d'évaluation et de diagnostic adaptés à chaque profil.
- Interventions personnalisées élaborées en groupes de travail.
- Accompagnement, et soutiens spécifique, aux familles.

3.4.3 – Axes relatifs aux prestations : Diversification et Qualité de l'Accompagnement

Diversification et adaptation des prestations :

- Innovation dans les modalités d'accompagnement (groupes thérapeutiques, ateliers spécifiques, etc.).
- Interventions adaptées aux différentes étapes du parcours (prévention, accompagnement, transition).
- Intégration des technologies innovantes dans les pratiques.

- Développement du travail en réseaux avec les partenaires.

Amélioration continue de la qualité et de la pertinence :

- Protocoles d'intervention basés sur des données probantes.
- Évaluation régulière de la pertinence et de l'efficacité des prestations.
- Adaptation aux évolutions des besoins et des connaissances (veille scientifique).
- Développement des outils de mesures et de l'évaluation, des pratiques.

Développement de l'accessibilité et de la communication :

- Outils de communication adaptés aux différents publics (langage simplifié, pictogrammes).
- Développement des supports de communication existants, afin d'en favoriser leurs diffusions.
- Développement des réseaux sociaux de l'établissement

ANNEXES

ANNEXE 1- PROJET DE SERVICE DU REPIT SCOLAIRE	65
ANNEXE 2 - PROJET DE SERVICE DU REPIT AUX AIDANTS	68
ANNEXE 3 LE PRS NOUVELLE AQUITAINE	72

ANNEXE 1- Projet de service du répit scolaire

Projet de service du répit scolaire

Eléments notables du dispositif :

Le répit scolaire peut être envisagé lorsque, malgré les aides proposées au niveau du droit commun, les jeunes ne bénéficiant pas d'un établissement ou d'un service médico-social mais ayant une notification DITEP, semblent encourir un risque majeur de rupture de parcours.

Dans ce cas, en accord avec les familles et en lien avec le DITEP, c'est l'IA-DASEN qui propose que les élèves bénéficient du dispositif pour une durée de sept semaines au maximum (une période scolaire), pouvant être renouvelée.

Il s'agit alors d'apporter pour ces élèves d'âge élémentaire ou d'âge collège (âge fixé en fonction des besoins repérés par l'EN mais évolutif si nécessaire) en dehors de son établissement scolaire de référence, une aide spécialisée afin d'éviter dans une logique préventive, un processus d'exclusion. Cette possibilité de « respiration » permettra un soutien, un accompagnement et une remobilisation sur une période, dans un espace sécuritaire, avec un petit effectif (5 élèves maximum).

Ce dispositif fonctionne 4 demi-journées par semaine, les après-midi.

Les besoins et objectifs de chaque jeune sont déterminés à la visite de pré admission et les modalités d'accueil sont alors fixées.

Intervenants

- **Cadres du DITEP:** Sous la responsabilité du responsable d'établissement M SOTO Cyril. Maeva GILLET cheffe de service assure le management et l'animation de l'équipe.
- **Pédagogique :** Thomas GEMBERT (enseignant/coordonnateur pédagogique)
- **Educatif :** Céline VAZQUEZ (ES) / stagiaires
- **Thérapeutique :** Chloé TREY (IDE)

Objectifs communs (généraux, fil rouge...) :

Permettre à l'élève, sa famille et à l'école d'éviter une situation de rupture scolaire dans le parcours :

- En réduisant son temps de présence dans son établissement scolaire
- En proposant un lieu d'apprentissage, à distance de l'école, favorisant un apaisement (effectif réduit, méthodes adaptées)
- En étant accompagné par des professionnels spécialisés

Redonner confiance à l'élève

Expérimenter des apprentissages à l'aide de supports adaptés et ludiques

Objectifs éducatifs :

- Identifier les déclencheurs de situation complexe pour le jeune
- Accompagner la recherche et l'utilisation de ressources internes et externes favorisant l'apaisement
- Permettre une projection de l'utilisation des outils au sein de son groupe classe
- Proposer des outils de médiation et d'expression adaptés
- Travailler à partir des compétences du jeune, de ses envies et de ses demandes
- Développer les habiletés sociales
- Permettre au jeune d'identifier ses potentialités
- Favoriser l'apaisement
- Transposer les savoirs, savoir-faire, savoir-être dans le milieu ouvert (lieu public, centres sportifs et culturels)

Objectifs pédagogiques :

- Soutenir l'élève dans l'acquisition de compétences scolaires en lien avec l'équipe pédagogique de son établissement, en proposant un contexte de classe différent et une approche spécifique
- Travailler la posture d'élève dans un cadre sécurisant
- Utiliser des méthodes pédagogiques différenciées et individualisées
- Préparer le retour de l'élève dans son établissement scolaire d'origine en proposant des pistes d'actions à mener auprès de l'élève, des outils utilisables par les enseignants
- Travailler le rapport à l'apprentissage

Modalités d'intervention : *description et objectifs*

- **Phase d'admission :**

Après décision de l'IA, une visite du dispositif est organisée par la cheffe de service, l'enseignant et l'éducateur afin de rencontrer l'élève et sa famille.

Ces visites sont positionnées hors temps d'accueil des élèves, pouvant être regroupées sur une matinée.

Les éléments recueillis permettant de connaître le jeune, son environnement, ses besoins et de formaliser les conditions d'accueil. C'est dans cet espace que sont déterminés les objectifs, en accord avec le jeune et la famille.

- **Période d'accueil :**

- o *Lien avec l'école* : L'enseignant du répit fait le lien avec l'enseignant de l'élève afin de mettre en place une collaboration visant à identifier les objectifs pédagogiques et adapter les modalités d'accompagnement. Ce lien étroit permet de sécuriser l'élève, signe de sa place au sein de son groupe classe.
- o *Lien avec la famille* : L'éducateur fait le lien avec les familles et/ou lieux de vie afin de mieux connaître le jeune. Le contexte de vie est essentiel à prendre en compte afin d'adapter nos interventions à l'état émotionnel du jeune.
- o *Accueil de l'élève* : L'élève est accueilli, 1 à 4 après-midi par semaine en fonction de ses besoins. Il bénéficie de temps pédagogiques, éducatifs et d'ateliers en co-intervention. Aussi, les professionnels peuvent être amenés à intervenir dans la classe de référence de l'élève.

- **Fin d'accompagnement :**

- o Réalisation obligatoire d'un bilan écrit de l'accompagnement éducatif et pédagogique (partagé à la famille et aux partenaires): observations, partage d'outils et de ressources bénéfiques, préconisations.
- o L'enseignant ou l'éducateur se rend impérativement sur le lieu de scolarité de l'élève en présence de ce dernier, afin de faire un relais symbolique et signifier l'arrêt de l'accompagnement : une demi-journée par jeune sur la dernière semaine d'accompagnement répit.

Organisation de la semaine

Les jeunes sont accompagnés sur le site par les parents/lieux de vie/taxi sur le dispositif Répit.

Accueil sur les après-midi 13h30-16h30.

Temps de récréation : Sur l'extérieur (côté centre de formation ou ESAT). Ce temps permettra une pause dehors afin de faire des jeux de société ou jeux sportifs si nécessaire. Il sera important durant ce temps libre de sensibiliser les jeunes au respect des espaces extérieurs et des personnes présentes sur leur temps de travail.

- **Sur chaque cycle :**

- o Réalisation des visites d'admission deux semaines avant les vacances : une matinée balisée pour les visites.
- o Sur la dernière semaine d'accompagnement :
 - Visite en classe par l'enseignant ou l'éducateur (après midi + une matinée si besoin).
 - Durant cette visite, 2 jeunes pourront être accueillis au répit en parallèle. L'enseignant ne sera jamais seul dans les lieux avec les jeunes.

Projet de service du répit aux aidants

Accompagnement des jeunes et soutien aux familles dans les Pyrénées-Atlantiques

1. Contexte et Public Cibl 

Le dispositif « R pit aux Aidants » vise   offrir une solution de r pit pour les familles d'jeunes et de jeunes  g s de 6   20 ans, r sidant dans les Pyr n es-Atlantiques, qui pr sentent une d fici nce intellectuelle ou des troubles du comportement associ    des difficult s psychologiques (profil « ITEP »). Ces difficult s affectent gravement leur socialisation et leur acc s aux apprentissages. Ce dispositif ne s'adresse pas aux situations de crise mais agit en pr vention, en compl ment des lieux de vie habituels des jeunes. Il s'inscrit dans une logique de soutien aux aidants en amont des ruptures de parcours, afin de stabiliser et apaiser les situations en tension.

2. Objectifs du Dispositif

Le dispositif « R pit aux Aidants » a pour mission de r pondre   plusieurs objectifs essentiels :

- **Soulager les aidants familiaux** en prenant en charge les jeunes de mani re temporaire mais qualitative, leur permettant de se ressourcer et de pr venir l' puisement.
- **Pr venir les ruptures de parcours** en offrant des moments de r pit structur s pour les jeunes et leur famille, particuli rement lorsque les dispositifs de droit commun ne suffisent plus   r pondre aux besoins.
- **Encourager l'autod termination** des jeunes et de leurs aidants en mettant en place des solutions adapt es   leurs souhaits et aspirations, tout en respectant leurs besoins sp cifiques.
- **Promouvoir l'innovation dans l'offre de services** en introduisant des pratiques novatrices et inclusives, tant dans les  tablissements sp cialis s que dans le secteur commun.
- **Cr er un cadre de soutien personnalis ** par un accompagnement individualis  en petit groupe, propice   une dynamique de groupe apais e et adapt e.

3. Public Cibl  et Modalit s d'Accueil

Ce service est con u pour accompagner des jeunes qui n cessitent une attention particuli re en raison de leurs difficult s psychologiques ou cognitives. Les jeunes accueillis peuvent

présenter des troubles du comportement important ou des déficiences intellectuelles. Les modalités d'accueil proposées sont adaptées à chaque situation, avec des week-ends de répit de trois jours (du vendredi soir au lundi matin), ainsi que des séjours plus longs pendant les périodes de vacances scolaires.

L'accueil est limité à quatre jeunes par week-end pour les jeunes présentant un **trouble du comportement** et à six jeunes pour ceux présentant une **déficience intellectuelle**, avec un maximum de **dix jeunes** pendant les vacances. Cette distinction permet d'adapter les groupes en fonction des besoins spécifiques des jeunes, garantissant un accompagnement personnalisé et une dynamique de groupe équilibrée. Ce format permet de garantir un suivi individualisé et de répondre aux besoins spécifiques de chaque participant dans un cadre sécurisé et bienveillant. Les séjours peuvent être ajustés en fonction des situations, allant d'une demi-journée à un séjour complet avec nuitée.

4. Modalités d'Intervention et Démarche de Répit

Phase d'admission

L'admission des jeunes au dispositif se fait en plusieurs étapes, à commencer par la réception d'une demande de répit, que ce soit par la famille, un établissement ou un service médico-social. Cette demande est centralisée par Iris Repaux, responsable de la coordination des admissions. Une **fiche de saisine** est utilisée pour recueillir des informations clés : contexte familial, habitudes de vie, évaluation des risques et des besoins spécifiques de l'jeune ou du jeune.

Cette phase permet de poser un cadre clair d'intervention en définissant des objectifs personnalisés en lien avec le jeune, sa famille et les professionnels concernés.

Période d'accueil

Les jeunes sont accueillis dans un environnement sécurisé, apaisant et propice à l'épanouissement. Durant les week-ends ou les séjours, un accompagnement éducatif est proposé en fonction des besoins identifiés. Les activités quotidiennes, telles que la préparation des repas, les soins d'hygiène ou les courses, sont organisées de manière à favoriser l'autonomie des jeunes. Ce cadre permet de leur offrir des opportunités d'apprentissage pratiques tout en renforçant leur confiance en eux.

Les activités sont conçues pour répondre à des objectifs éducatifs et thérapeutiques précis :

- **Développement de l'autonomie** : Impliquer les jeunes dans la gestion des tâches quotidiennes pour leur apprendre à devenir plus indépendants.

- **Gestion des émotions et des relations sociales** : Grâce à une médiatisation des relations entre pairs, les jeunes sont encouragés à travailler sur leur rapport aux autres, à comprendre et respecter les codes sociaux, et à réguler leurs émotions.
- **Projets éducatifs spécifiques** : Les ateliers variés (cuisine, théâtre, sport, etc.) permettent de stimuler la créativité, développer les compétences sociales et améliorer la gestion des émotions.

De plus, des sorties en extérieur sont régulièrement organisées, offrant des moments de découverte et d'enrichissement en dehors de leur cadre habituel.

Phase de fin d'accompagnement

À la fin du week-end ou du séjour de répit, un **bilan écrit détaillé** est rédigé, comprenant des observations précises sur les progrès réalisés par le jeune, ainsi que les défis rencontrés. Ce document, partagé avec la famille et les partenaires éducatifs, vise à favoriser la continuité de l'accompagnement. Si les observations le justifient, des recommandations pourront être formulées pour orienter les prochaines étapes du parcours du jeune, en mettant en avant les outils et pratiques bénéfiques identifiés. Cependant, en fonction des situations, il se peut qu'aucune recommandation spécifique ne soit nécessaire. La transmission d'informations entre les différents acteurs (famille, établissements médico-sociaux, etc.) garantit un accompagnement cohérent et adapté aux besoins de chaque jeune.

5. Organisation et Coordination du Répit

L'organisation des séjours de répit repose sur une **coordination étroite** entre les familles, les établissements, les services sociaux et les professionnels de l'accompagnement. Une attention particulière est accordée à la continuité des actions éducatives entre les différents intervenants pour garantir une prise en charge cohérente et efficace. L'équipe éducative s'appuie sur ses compétences et sa créativité pour développer des pratiques innovantes, adaptées aux besoins spécifiques des jeunes. Elle cherche constamment à innover dans ses approches d'accompagnement afin d'offrir un soutien personnalisé et dynamique.

Des **projets « fils rouges »** sont actuellement en cours de réflexion, tels que la mise en place d'ateliers théâtre, cuisine ou encore d'un projet de journal collaboratif. Ces activités permettent de structurer les week-ends et les séjours, tout en apportant des moments de détente et de créativité pour les jeunes.

6. Objectifs Éducatifs et Résultats Attendus

Le dispositif de répit vise à atteindre plusieurs objectifs éducatifs clairs :

- **Créer un environnement bienveillant et apaisant** où les jeunes peuvent évoluer sereinement, loin des tensions familiales et scolaires.
- **Favoriser l'individuation et l'autonomie** des jeunes à travers des activités du quotidien et des moments de réflexion personnelle.
- **Soutenir la gestion des émotions et la relation aux autres** en proposant des ateliers et des activités adaptées pour aider les jeunes à mieux comprendre leurs émotions et à gérer leurs interactions sociales de manière constructive.
- **Proposer des activités variées** qui favorisent le développement des compétences personnelles, sociales et pratiques des jeunes.

7. Conclusion

Le dispositif « Répit aux Aidants » offre un soutien crucial pour les familles confrontées à des situations complexes, tout en apportant aux jeunes un environnement adapté à leurs besoins spécifiques. Grâce à un cadre sécurisé, des méthodes éducatives innovantes et une coordination étroite avec les familles et partenaires, ce projet vise à offrir un accompagnement personnalisé et de qualité, permettant ainsi de prévenir les ruptures de parcours et de promouvoir une société plus inclusive

Le SRS Nouvelle Aquitaine





DITEP Gérard Forgues
4 rue du Pic du Midi, 64800 IGON
Tél : 05.59.61.10.01

Association LesPEP64
9, rue de l'Abbé Grégoire – 64 140 BILLERE
Tél : 05.59.83.83.04
E-Mail : association@pep64.org
www.pep64.org